



**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 66:2
DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ÉTATS-UNIS

Addendum

La communication ci-après, datée du 6 octobre 2013, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	4
2 PROGRAMMES GÉNÉRAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	5
3 INCITATIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT	5
3.1 Rôle des États-Unis dans la gestion des ressources forestières	5
3.1.1 Soutien à la communauté scientifique spécialisée dans les forêts dans les pays en développement.....	5
3.1.2 Soutien aux services d'information et à la diffusion des connaissances.....	6
3.2 Rôle des États-Unis dans l'établissement du Fonds pour les technologies propres	7
3.3 Transfert de technologie liée au changement climatique dans le cadre de l'Accord de Copenhague.....	7
3.4 Projet visant à améliorer les inventaires des gaz à effet de serre	8
3.5 Réseau consultatif pour le financement privé	8
3.6 Indice de l'investissement dans les technologies liées au changement climatique	8
3.7 Alliance mondiale pour des fourneaux de cuisine propres.....	8
4 INCITATIONS CONCERNANT LES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ: ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MENÉES PAR LES INSTITUTS NATIONAUX DE LA SANTÉ DES ÉTATS-UNIS	9
4.1 Réseaux d'essais cliniques sur le VIH/SIDA, et unités et établissements de recherche clinique.....	9
4.2 Initiative multilatérale sur le paludisme (MIM)	10
4.3 Recherches sur les maladies infectieuses menées par les NIH en Afrique	10
4.4 Programmes de formation des NIH en matière de recherche à l'intention des pays en développement à faible revenu ou à revenu intermédiaire	10
4.5 Licences d'utilisation de technologies.....	11

5 INCITATIONS CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS DES ÉTATS-UNIS EN AFRIQUE	13
5.1 Traités d'investissement bilatéraux	13
5.2 Accords-cadres concernant le commerce et l'investissement	13
5.3 Mobilisation de l'investissement privé sur les marchés des pays émergents par la Société pour les investissements privés à l'étranger (OPIC).....	14
5.4 Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique.....	15
5.5 Système généralisé de préférences	15
6 PROGRAMMES DE LA FONDATION NATIONALE POUR LA SCIENCE	15
7 PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT	16
7.1 Accords en matière de science et de technologie	16
7.2 Programme spécial d'auto-assistance	17
7.3 Accords de type "ciel ouvert".....	17
7.4 Activités de sensibilisation dans le domaine des biotechnologies	17
7.5 Prix d'excellence du Secrétaire d'État pour les entreprises	17
8 PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT DU COMMERCE DES ÉTATS-UNIS	18
8.1 Administration du commerce international.....	18
8.2 Outils pour les petites entreprises	18
8.3 Programme pour le développement du droit commercial.....	19
8.4 Institut national des normes et de la technologie.....	20
9 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS	21
10 MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION	22
11 DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS	22
12 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (USDA)	23
12.1 Présentation de rapports sur le transfert de technologie par l'USDA.....	23
12.2 Système national de gestion du matériel phylogénétique (NPGS): transfert de technologie sous forme de matériel phylogénétique et de renseignements connexes	23
13 AGENCE DES ÉTATS-UNIS POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	25
13.1 Initiative pour la compétitivité de l'Afrique sur le plan mondial.....	26
13.2 Initiative "Feed the Future"	26
13.3 Alliance mondiale pour le développement (GDA).....	27
13.4 Large bande et innovation (GBI)	27
13.5 Initiative "Power Africa"	28
13.6 Partenariats pour un engagement accru dans la recherche.....	29
13.7 Réseau de recherche de solutions dans l'enseignement supérieur (HESN)	29
13.8 Initiative régionale sud-asiatique pour l'énergie (SARI/ENERGY)	30
13.9 Initiative du Triangle de corail sur les récifs coralliens, la pêche et la sécurité alimentaire	30
13.10 Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	31
13.11 Soutien aux biotechnologies	31
13.12 Programme de renforcement des systèmes de biosécurité.....	32

13.13	Programme de renforcement de la biosécurité en Asie du Sud	32
13.14	Programme de soutien à la biotechnologie agricole II	32
13.15	FONDATION POUR LA TECHNOLOGIE AGRICOLE EN AFRIQUE	33
14	PROGRAMMES DE L'OFFICE DES BREVETS ET DES MARQUES DE COMMERCE DES ÉTATS-UNIS	33
14.1	Académie mondiale de la propriété intellectuelle.....	33
14.2	Programme pilote des brevets pour l'humanité.....	34
15	TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DES UNIVERSITÉS DES ÉTATS-UNIS	34

1 INTRODUCTION

1.1. Les États-Unis se sont engagés à améliorer continuellement leurs activités relevant de l'article 66:2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et à présenter des rapports sur ces activités, conformément aux directives établies dans la Décision du Conseil des ADPIC du 20 février 2003 (IP/C/28). En vertu de cette décision, les pays développés Membres doivent présenter des rapports annuels sur le transfert de technologie vers les "pays les moins avancés" (PMA) Membres.

1.2. Les programmes en matière de propriété intellectuelle, de capacités commerciales, de formation, d'aide au développement, de financement et d'infrastructure qui sont décrits dans le présent rapport font partie intégrante des efforts déployés par le gouvernement des États-Unis en vue d'aider les PMA à créer les conditions nécessaires pour favoriser un transfert effectif de technologie vers les PMA Membres. À défaut de pouvoir rendre compte de toutes les activités du gouvernement des États-Unis qui ont pour effet de promouvoir et d'encourager, directement ou indirectement, le transfert de technologie vers les PMA, le présent rapport s'attache à décrire les activités et programmes les plus importants.

1.3. Le gouvernement des États-Unis consacre environ 40¹ milliards de dollars EU par an à des recherches menées par des laboratoires gérés par l'administration fédérale, ainsi que par des centres de recherche-développement financés par le budget fédéral. Une part considérable de ces recherches débouche sur des inventions ou des découvertes qui contribuent au développement de nouveaux procédés et technologies. L'exploitation commerciale de ces résultats peut procurer des avantages économiques et sociaux, augmentant ainsi le rendement de l'investissement des contribuables dans la recherche-développement au niveau fédéral.

1.4. La multitude de programmes liés au transfert de technologie parrainés par des entités publiques des États-Unis donne un aperçu de l'approche de ces derniers en matière de transfert de technologie. Premièrement, le principal moteur du transfert de technologie aux États-Unis est le secteur privé, et de nombreux programmes aident les PMA à créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un climat de confiance incitant le secteur privé à investir dans les PMA, à exporter de nouvelles technologies vers ces pays et à mettre au point de nouvelles technologies en collaboration avec les PMA. Ces conditions comprennent, entre autres choses, la primauté du droit, la bonne gouvernance, le respect des droits de propriété intellectuelle (DPI) et les investissements publics dans l'enseignement, la santé et l'infrastructure. Deuxièmement, il n'y a pas de méthode unique de transfert de technologie. Les États-Unis associent de nombreux secteurs de leur administration publique aux efforts en la matière, transférant certaines technologies directement par l'intermédiaire de publications, d'ateliers et de programmes d'assistance technique, et ils favorisent la création de partenariats avec le secteur privé pour encourager la diffusion et le développement de la technologie. Troisièmement, conjugué à des programmes directement soutenus par le gouvernement des États-Unis, le régime fiscal des États-Unis, qui permet aux contribuables de faire des dons exonérés d'impôt à des organismes à but non lucratif, contribue au transfert de technologie sous la forme de recettes fiscales sacrifiées. Par exemple, des organismes à but non lucratif, comme la Fondation Gates et des universités des États-Unis, jouent un rôle important pour faciliter le transfert de technologie vers les PMA. Enfin, les établissements d'enseignement supérieur des États-Unis dans lesquels les étudiants originaires de PMA acquièrent des compétences à la fine pointe de la technologie et sont sensibilisés au rôle important que jouent la primauté du droit, la bonne gouvernance, les DPI et l'intervention limitée des pouvoirs publics dans l'économie pour créer les conditions nécessaires au développement de l'esprit d'entreprise, à l'innovation et à l'utilisation des nouvelles technologies en vue de répondre aux besoins de leur pays d'origine, sont une source importante du transfert de technologie des États-Unis vers les PMA.

1.5. Les États-Unis continuent d'être convaincus que le fonctionnement effectif de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC repose sur un dialogue constructif entre les pays développés et les PMA Membres, qui permette de cibler les incitations de manière à répondre au mieux aux intérêts et aux besoins identifiés par les PMA Membres eux-mêmes en matière de transfert de technologie. Les États-Unis se félicitent des efforts fournis par le Conseil des ADPIC, le Secrétariat et les États Membres pour organiser des discussions entre ces derniers concernant la mise en œuvre de l'article 66:2.

¹ Voir le tableau 10: <http://www.nsf.gov/statistics/nsf13326/pdf/tab10.pdf>.

2 PROGRAMMES GÉNÉRAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

2.1. C'est lorsqu'il fait l'objet d'une demande de la part de la personne ou de l'entreprise qui utilisera la technologie concernée que le transfert de technologie est le plus effectif. Le Consortium des laboratoires fédéraux pour le transfert de technologie (FLC) joue un rôle crucial en fournissant des renseignements sur les technologies pouvant être cédées sous licence (voir la page <http://www.federallabs.org/flc/available-technologies/>). Le FLC est un réseau national de laboratoires fédéraux servant de cadre à la création de stratégies et de possibilités dans le but de faire le lien entre, d'une part, les technologies et compétences des laboratoires dans le cadre de leur mission et, d'autre part, les marchés. Mis en place en 1974, le FLC a été formellement institué par la Loi fédérale de 1986 sur le transfert de technologie afin de promouvoir et de renforcer le transfert de technologie à l'échelle du pays. Aujourd'hui, quelque 300 laboratoires et centres fédéraux ainsi que les départements et organismes dont ils relèvent sont membres du Consortium. Le FLC encourage la coopération technique entre les laboratoires fédéraux des États-Unis et les entreprises de toutes tailles, les milieux universitaires, les gouvernements des États, les autorités locales et les organismes fédéraux. En outre, il collabore avec des organisations locales, régionales, nationales et au niveau des États qui œuvrent en faveur de la coopération technique, et s'efforce de rendre plus effectifs les efforts individuels et institutionnels visant au transfert de technologie en offrant des formations, une reconnaissance, des prix et des évaluations. Enfin, le FLC encourage le transfert de technologie et, par l'intermédiaire des laboratoires du réseau, recherche des partenaires non seulement aux États-Unis, mais aussi dans le reste du monde.

2.2. En octobre 2011, le Président a adressé un mémorandum à toutes les agences fédérales des États-Unis qui faisaient de la recherche-développement pour leur demander de prendre des mesures en vue d'améliorer leurs programmes de transfert de technologie pouvant donner lieu à une exploitation commerciale.² Suite à cette directive, chaque agence a établi des plans et objectifs spécifiques qui feront l'objet d'une mise en œuvre et d'un suivi au cours de la période 2013-2017. Ces initiatives sont destinées à simplifier le transfert de technologie et à accélérer son rythme. En plus de ces mesures directes, de nouveaux outils de mesure interorganisations ont été élaborés pour mieux décrire et indiquer les résultats obtenus dans ce domaine. Des copies du plan de chaque agence, des résumés interorganisations et les nouveaux outils de mesure sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.nist.gov/tpo/publications/agency-responses-presidential-memo.cfm>.

3 INCITATIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

3.1 Rôle des États-Unis dans la gestion des ressources forestières

3.1. Le Service des forêts des États-Unis (USFS) et l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) ont signé, le 8 mai 2009, un accord de partenariat visant à accroître la contribution des sciences de la forêt aux processus décisionnels internationaux en la matière et à la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources forestières, en particulier dans les pays économiquement défavorisés. Deux objectifs majeurs de l'accord concernent le transfert de technologie. Le premier consiste à consolider les systèmes nationaux de recherche forestière en Afrique, en Amérique latine et en Asie, en particulier grâce au renforcement des capacités, à l'assistance scientifique et au renforcement des institutions. Le second tend à soutenir les initiatives mondiales de l'IUFRO visant à recueillir et à diffuser des renseignements sur les forêts à l'aide des technologies modernes de l'information et de la communication sur Internet.

3.1.1 Soutien à la communauté scientifique spécialisée dans les forêts dans les pays en développement

3.2. L'IUFRO soutient de longue date la communauté scientifique spécialisée dans les forêts dans les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Depuis 25 ans, elle met en œuvre plusieurs activités de renforcement des capacités dans le cadre de son Programme spécial pour les pays en développement (IUFRO-SPDC), avec l'aide financière de donateurs internationaux. Ces activités visent à faciliter la mise en œuvre, sur le terrain, de bonnes pratiques et politiques en matière de gestion des forêts en obtenant et en diffusant des résultats de recherche de qualité sur les forêts et les arbres. Depuis sept ans, les activités de renforcement des capacités au titre du Programme s'attachent en priorité à aider les instituts de recherche forestière

² <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2011/10/28/presidential-memorandum-accelerating-technology-transfer-and-commercial>.

des pays en développement partenaires à participer de manière effective à l'élaboration de politiques forestières nationales et locales, ainsi que de systèmes de gestion durable des forêts.

3.3. Les activités financées par la dotation de l'USFS pour 2012-2013 ciblent principalement l'Afrique, l'IUFRO y ayant organisé son premier congrès régional IUFRO-FORNESSA (Réseau de recherche forestière de l'Afrique sub-saharienne) en 2012. À cette fin, un vaste programme d'assistance scientifique a été lancé pour aider quelque 80 chercheurs en foresterie originaires de pays africains (issus d'organisations nationales de recherche forestière et de facultés de foresterie) à participer au congrès. Ce dernier a rassemblé 300 scientifiques d'Afrique et d'ailleurs spécialisés dans les forêts pour débattre de questions urgentes relatives à la conservation et à la gestion des forêts et arbres africains, telles que les forêts et le changement climatique, la conservation de la biodiversité des forêts, et la sécurité énergétique et alimentaire. Parallèlement au congrès, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le Forum forestier africain (AFF) ont organisé une "Journée de la politique forestière" qui a réuni des chercheurs en foresterie et des décideurs, contribuant ainsi à promouvoir les interactions entre sciences et politiques en Afrique.

3.4. Avec l'intégration de deux grands projets de travail en réseau et de diffusion dans le domaine de la recherche, l'un en Afrique financé par l'OIBT et l'autre en Amérique latine financé par la Commission européenne, l'IUFRO-SPDC élargit son soutien aux réseaux régionaux partenaires. Bien que l'OIBT et la Commission européenne financent la majeure partie de ces projets, l'IUFRO doit prendre en charge elle-même 30% des coûts totaux des projets, part qui sera couverte par la dotation de l'USFS.

3.5. Le projet REDDES de l'OIBT est intitulé "Renforcer la capacité des pays producteurs membres de l'OIBT de collecter et de diffuser des renseignements scientifiques sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, et sur l'amélioration des services environnementaux dans les forêts en Afrique". Il vise à collecter des renseignements scientifiques sur des régions pilotes spécifiques au Cameroun, au Ghana, au Libéria et au Nigéria, et à transmettre ces renseignements aux décideurs et aux praticiens de la foresterie aux niveaux national et régional par le biais d'interactions entre sciences et politiques, en étroite collaboration avec le Forum forestier africain (AFF). Le projet se déroulera sur deux ans (2012-2013) et prévoit des activités telles que des évaluations globales des sites pilotes, des réunions de parties prenantes et la diffusion des résultats au moyen de notes d'orientation et d'autres supports d'information.

3.6. Le projet EcoAdapt de la Commission européenne est intitulé "Stratégies et innovations fondées sur l'écosystème dans les réseaux de gestion de l'eau aux fins de l'adaptation au changement climatique dans les paysages d'Amérique latine". Cette initiative de renforcement des capacités (2012-2014) vise à favoriser la recherche-action interdisciplinaire sur l'adaptation des forêts au changement climatique, l'accent étant mis sur l'utilisation avisée des ressources en eau. Parmi les partenaires du projet figurent le Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE), le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), le bureau du Stockholm Environment Institute à Oxford et 16 organisations locales en Amérique latine (essentiellement des forêts modèles, des universités, etc.). L'IUFRO contribue aux ateliers rassemblant des scientifiques et des parties prenantes locales ainsi qu'aux activités de formation et à la fourniture de renseignements scientifiques.

3.1.2 Soutien aux services d'information et à la diffusion des connaissances

3.7. Les États-Unis soutiennent aussi la fourniture de services d'information aux scientifiques et aux décideurs, tout particulièrement dans les pays en développement, au moyen du Service mondial d'information sur les forêts (GFIS). Le GFIS permet d'échanger des données et des renseignements liés aux forêts en passant par un portail unique, à l'adresse <http://www.gfis.net>. Il favorise la diffusion et le partage de renseignements et de connaissances sur les forêts au sein de la communauté forestière mondiale en développant une plate-forme commune d'échange d'informations, en renforçant les capacités et en encourageant les partenariats entre fournisseurs et utilisateurs de données sur la foresterie. Les ressources mises à disposition par le GFIS sont gratuites et donnent directement accès à l'information originelle.

3.8. Conscients des possibilités qu'offrent la diffusion et l'échange de renseignements scientifiques, le FORNESSA et son partenaire stratégique, l'IUFRO, ont jugé nécessaire d'entreprendre et d'appuyer des efforts visant à établir un service d'information en ligne du

FORNESSA (FORNIS – <http://www.fornis.net>), qui servirait aux scientifiques africains de portail pour exposer leurs contributions à la réalisation des objectifs mondiaux concernant les forêts. Le service d'information stimule le partage de données et de connaissances, et facilite un flux efficace et effectif de renseignements scientifiques entre les chercheurs, les instituts de recherche, les décideurs, l'industrie forestière et les communautés forestières. Compte tenu des résultats prometteurs de la première phase de FORNIS, les activités menées en 2011, 2012 et 2013 ont contribué à la poursuite du développement du service, y compris la création de partenariats et la mise en place du site Web.

3.9. Dans un monde où les informations sont rapidement produites, échangées et mises à jour, il est essentiel que les étudiants soient bien équipés pour accéder aux dernières ressources et participer activement à cet échange. Alors que de nombreux professionnels de la foresterie utilisent le portail Web du GFIS pour accéder aux ressources clés, le GFIS cherche à enrichir son répertoire sur l'enseignement pour répondre mieux que jamais aux besoins des étudiants. La dotation du Service des forêts des États-Unis appuiera les efforts faits par l'IUFRO pour améliorer la qualité, la pertinence et l'accessibilité des renseignements disponibles sur l'enseignement de la foresterie, en collaboration avec le Partenariat international pour l'enseignement forestier (IPFE).

3.10. La stratégie de l'IUFRO pour 2010-2014 insiste sur la nécessité d'accroître la visibilité des résultats de la recherche scientifique en améliorant la communication au sein de l'Union, avec d'autres scientifiques et étudiants, ainsi qu'avec les parties prenantes et le grand public. Pour répondre à ce besoin énoncé dans la stratégie de l'IUFRO, un ensemble d'outils et de services de communication et d'information sur le Web, qui traitera des questions essentielles et des thèmes émergents, sera mis au point en tirant parti des compétences uniques du GFIS.

3.2 Rôle des États-Unis dans l'établissement du Fonds pour les technologies propres

3.11. Le Fonds pour les technologies propres (CTF) est une initiative multilatérale de plusieurs milliards de dollars qui vise à réduire l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement, en contribuant au financement des coûts supplémentaires associés au déploiement de technologies disponibles sur le marché plus propres que les technologies conventionnelles. Le CTF privilégie les projets qui mobilisent des financements de banques de développement et qui attirent de nouveaux capitaux d'investissement dans des secteurs sobres en carbone. Pour recevoir des financements, les pays en développement doivent établir des plans d'investissement nationaux aptes à stimuler une croissance sobre en carbone et l'utilisation évolutive de technologies propres. Les États-Unis contribuent aussi au Fonds stratégique pour le climat (SCF), à son Programme d'investissement pour les forêts, au Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR) et au Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP). Le SREP s'emploie à déployer des systèmes d'énergie renouvelable pour améliorer l'accès à l'énergie en Éthiopie, au Honduras, au Kenya, au Libéria, aux Maldives, au Mali, au Népal et en Tanzanie. Quant au PPCR, il soutient 18 pays dont des petits États insulaires et d'autres pays vulnérables à l'évolution des conditions climatiques.

3.3 Transfert de technologie liée au changement climatique dans le cadre de l'Accord de Copenhague

3.12. Lors de la 15^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Copenhague en décembre 2009, les États-Unis ont pris l'engagement important de promouvoir le transfert de technologie liée au changement climatique. (Pour une analyse exhaustive du soutien fourni par les États-Unis en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, voir le document à paraître prochainement intitulé "US 2014 Climate Action Report: The Sixth National Communication of the United States of America under the United Nations Framework Convention on Climate Change", en particulier le chapitre 7.) Bien que cette aide soit destinée aux "pays en développement", qui sont définis comme étant les Parties non visées à l'annexe I de la CCNUCC, les "pays les moins avancés", à titre de sous-ensemble des Parties non visées à l'annexe I, en reçoivent une grande partie.

3.13. Dans l'Accord de Copenhague, les pays développés se sont engagés à fournir collectivement des ressources de l'ordre de 30 milliards de dollars EU au cours de la période 2010-2012 pour appuyer les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation au changement climatique et

d'atténuation de ce changement. Conformément à l'engagement d'offrir un financement accéléré pris à Copenhague, les États-Unis ont fourni 7,5 milliards de dollars EU pendant la période de trois années couverte par ce financement accéléré. Sur ce montant, 2,3 milliards de dollars EU ont été accordés au cours de l'exercice 2012. Le financement accéléré offert sur trois ans comprend au total plus de 4,7 milliards de dollars EU sous la forme de crédits votés par le Congrès et plus de 2,7 milliards de dollars EU provenant de sociétés de financement du développement et d'agences de crédit à l'exportation des États-Unis.

3.4 Projet visant à améliorer les inventaires des gaz à effet de serre

3.14. Faisant fond sur un partenariat fructueux avec sept pays d'Amérique centrale, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Agence pour la protection de l'environnement continuent d'apporter un soutien à des pays d'Asie du Sud-Est et d'Afrique pour renforcer les capacités nécessaires à la réalisation d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre. Le projet est axé sur l'établissement de systèmes de gestion à long terme des inventaires nationaux, sur l'amélioration des méthodes et des données utilisées dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des autres utilisations des terres, et sur la formation d'experts régionaux. En collaboration avec le secrétariat de la CCNUCC, une assistance directe est actuellement fournie à un certain nombre de pays et de programmes régionaux. De nouvelles initiatives sont aussi lancées en Colombie et un certain nombre d'ateliers sur la modélisation économique auront lieu en Amérique latine dans le cadre du projet. En outre, ce dernier vise à perfectionner le logiciel ALU sur l'agriculture et l'utilisation des terres, qui aide les gouvernements à réaliser facilement et avec précision leurs inventaires nationaux des gaz à effet de serre dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de l'utilisation des terres.

3.5 Réseau consultatif pour le financement privé

3.15. Mis en place dans le cadre de l'Initiative sur les technologies climatiques (CTI) et soutenu par l'USAID, le Réseau consultatif pour le financement privé (CTI PFAN) est un partenariat multilatéral public-privé qui encourage les projets prometteurs et innovants dans le domaine des énergies propres et renouvelables, en faisant le lien entre les investisseurs et les entrepreneurs et concepteurs de projets d'énergie propre. Le CTI PFAN regroupe des entreprises privées ayant une expérience dans le financement de projets et de technologies respectueux du climat, pour étudier les plans d'activité et sélectionner les projets en fonction de leur viabilité économique et de leurs effets positifs sur l'environnement. Le CTI PFAN fournit aux entrepreneurs et entreprises sélectionnées des conseils concernant la faisabilité, la structure des projets, l'investissement et le financement, les aide à établir des plans d'activité et les met en rapport avec des investisseurs. Il fonctionne par l'intermédiaire de réseaux régionaux en Amérique latine, en Asie, en Europe orientale et en Afrique, et de réseaux nationaux spécifiques dans de nombreux pays.

3.6 Indice de l'investissement dans les technologies liées au changement climatique

3.16. L'USAID travaille en partenariat avec la Banque mondiale pour développer un nouvel indice de l'investissement dans les technologies respectueuses du climat, le Climate Investment Readiness Index (CIRI). Le but de cet indice est de fournir aux secteurs public et privé des renseignements utiles sur les divers obstacles au déploiement de technologies sobres en carbone et à l'investissement dans ce domaine au niveau national, ainsi que des indications sur la mise en place par les pays de politiques, d'institutions, de lois et de règlements (y compris d'application) contribuant à créer un environnement propice à l'investissement privé. Le CIRI s'appuiera sur des dispositifs existants, tels que l'indice Doing Business de la Banque mondiale, pour identifier les obstacles et les incitations par secteur. Il orientera aussi les donateurs et les gouvernements des pays en développement vers des mesures concrètes visant à améliorer l'environnement pour les investissements privés dans les technologies propres. Le CIRI était à l'origine un projet pilote réalisé en Asie du Sud et sera étendu à d'autres régions au cours des prochaines années.

3.7 Alliance mondiale pour des fourneaux de cuisine propres

3.17. En septembre 2010, la Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Clinton, a annoncé la création d'une alliance mondiale pour des fourneaux propres, un partenariat public-privé dirigé par la Fondation des Nations Unies pour sauver des vies, améliorer les moyens de subsistance, autonomiser les femmes et lutter contre le changement climatique en créant un marché mondial

florissant offrant des solutions propres et efficaces de cuisson domestique. Le but de l'Alliance est que, d'ici à 2020, 100 millions de foyers aient adopté des cuisinières et des combustibles propres et efficaces. L'Alliance compte aujourd'hui plus de 700 partenaires. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'à peu près 4 millions de décès sont associés chaque année à l'exposition à des fumées de cuisson et que la pollution causée par ces fourneaux de cuisine est par ordre d'importance le quatrième facteur de risque pour la santé dans le monde.

3.18. Le gouvernement des États-Unis s'est engagé à fournir 114 millions de dollars EU au titre du financement de l'Alliance sur une période de cinq ans. Les organismes participants des États-Unis sont, entre autres, les suivants: le Département d'État, l'Agence pour la protection de l'environnement, le Département de l'énergie, le Département de la santé et des services sociaux (Instituts nationaux de la santé (NIH), l'Agence des centres de contrôle et de prévention des maladies), la Société pour les investissements privés à l'étranger, le Peace Corps et l'USAID. Le gouvernement des États-Unis a pris toute une série d'engagements pour aider l'Alliance. C'est ainsi que pour aider l'Alliance à atteindre son objectif de 100 millions de foyers d'ici à 2020, il a mené des initiatives diplomatiques pour faire connaître l'Alliance et le secteur des fourneaux de cuisine, mobilisé des ressources financières en vue de la recherche, du financement et des activités sur le terrain, détaché des experts de haut niveau, et misé sur l'effet d'entraînement des investissements des États-Unis pour les autres donateurs. Le Département de l'agriculture des États-Unis et l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère participent aussi à l'initiative en offrant leurs compétences techniques. Il s'agit d'un exemple important du rôle joué par le transfert de technologie pour remédier à l'un des problèmes mondiaux les plus pressants en termes de santé, d'économie et d'environnement.

4 INCITATIONS CONCERNANT LES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ: ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MENÉES PAR LES INSTITUTS NATIONAUX DE LA SANTÉ DES ÉTATS-UNIS

4.1. En finançant des recherches biomédicales et comportementales, les NIH, qui sont des organismes relevant du Département de la santé et des services sociaux des États-Unis, ont contribué au transfert de technologie et au renforcement des capacités dans de nombreux PMA. Pour les nouvelles technologies mises au point par les scientifiques des NIH et de l'Office de contrôle des médicaments et des produits alimentaires (FDA), les NIH concèdent des licences pour l'utilisation de biomatériaux et, le cas échéant, des droits de brevet correspondants à des institutions en mesure de commercialiser ces produits dans ou pour les PMA. En outre, les scientifiques mettent souvent leurs compétences au service de ceux qui reçoivent des biomatériaux, par exemple des semences vaccinales nécessitant des conditions de croissance particulières. La plupart de ces technologies concernent des tests diagnostiques, des traitements, la vaccination, et la prévention des agents pathogènes tels que dengue, rotavirus, *Haemophilus influenzae* de type b (Hib), papillomavirus, typhoïde, méningocoque, varicelle-zona et VIH. Ce transfert de technologie permet de mettre en place dans des pays en développement des capacités de production et des compétences associées, qui sont aussi utiles aux PMA puisqu'elles donnent accès à des vaccins répondant à leurs besoins en matière de santé publique. Ces activités, dont il a été fait état dans des versions précédentes du présent rapport, se poursuivent et continuent de constituer une partie importante des activités des NIH.

4.1 Réseaux d'essais cliniques sur le VIH/SIDA, et unités et établissements de recherche clinique

4.2. Les réseaux d'essais cliniques sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/SIDA) et leurs unités et établissements de recherche clinique financés par les NIH poursuivent leurs activités en fonction des priorités en matière de recherche sur le VIH/SIDA: a) recherche-développement axée sur les vaccins; b) recherche translationnelle/mise au point de médicaments; c) optimisation de la gestion clinique, y compris comorbidités, comme la tuberculose, l'hépatite et le cancer; d) microbicides; e) prévention de la transmission mère-enfant du SIDA; et f) prévention de l'infection au VIH. Les NIH procèdent à la restructuration des groupes d'entraînement des réseaux, et des unités et établissements de recherche clinique, qui seront de plus grande envergure et dont les activités de recherche auront pour nouvel objectif de trouver un traitement pour le SIDA, la tuberculose et l'hépatite. Dans le cadre de ces programmes, des scientifiques collaborent à l'échelle mondiale pour effectuer des recherches fondamentales et cliniques, y compris en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique du Sud et aux États-Unis. Ces programmes de recherche et de formation contribuent à doter les pays

en développement, y compris les PMA, de meilleures compétences en matière de recherche fondamentale et clinique, à renforcer les infrastructures pour l'élaboration de nouveaux médicaments et vaccins, et à échanger des connaissances scientifiques au niveau mondial, entre autres pour que les besoins dans les pays en développement soient mieux compris dans les pays plus développés.

4.2 Initiative multilatérale sur le paludisme (MIM)

4.3. En 1997, les NIH et le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales de l'Organisation mondiale de la santé ont uni leurs efforts pour mettre en place l'Initiative multilatérale sur le paludisme (MIM), dont ils soutiennent, depuis lors, les activités dans les PMA et ailleurs. La MIM a pour mission de développer et de renforcer la recherche sur le paludisme au niveau mondial en facilitant la coopération internationale. Les NIH ont également ouvert des centres de recherche sur le paludisme au Mali et en Ouganda, et ont formé des scientifiques et des médecins de ces pays pour effectuer des recherches sur cette maladie là où elle est endémique, y compris dans plusieurs PMA africains. Les NIH ont établi un réseau international de centres d'excellence pour la recherche portant essentiellement sur les pays où le paludisme est endémique.

4.3 Recherches sur les maladies infectieuses menées par les NIH en Afrique

4.4. Les NIH appuient et ont financé des activités de recherche dans 36 pays d'Afrique, dont les PMA Membres de l'OMC suivants: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Kenya, Malawi, Mali, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Ces activités contribuent directement au renforcement des capacités de recherche dans ces pays, ce qui augmente les possibilités de transfert de technologie pour les années à venir.

4.5. Le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme tuent des millions de personnes chaque année. Ces trois maladies représentent une cause majeure de pauvreté en raison de leurs effets débilissants sur la population active, et constituent une entrave importante au développement et à la stabilité économiques de la région. L'Institut national des allergies et des maladies infectieuses (NIAID) des NIH soutient la recherche sur le VIH/SIDA dans de nombreux pays d'Afrique, et la plupart des projets sont menés dans les zones à plus forte prévalence de l'infection et de la maladie, à savoir en Afrique du Sud, au Botswana, au Kenya, au Malawi, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe. En Afrique du Sud, en Tanzanie et en Ouganda, le NIAID finance des projets pour lutter contre l'émergence récente de la tuberculose à bacilles multirésistants (TB-MR) et de la tuberculose ultrarésistante (TB-UR), en particulier dans le contexte de l'infection par le VIH/SIDA. Le paludisme, quant à lui, continue de représenter une menace majeure, et le NIAID effectue des recherches cliniques, épidémiologiques et vectorielles et mène des travaux sur les médicaments et les vaccins dans des PMA africains, dont le Burkina Faso, le Cameroun, la Gambie, le Malawi, le Mali, l'Ouganda, le Sénégal et la Tanzanie.

4.6. Des maladies négligées telles que la filariose, la schistosomiase, la maladie du sommeil et d'autres bénéficient d'une attention renouvelée grâce à des projets menés par le NIAID dans des pays comme le Kenya, le Malawi, le Mali et l'Ouganda. Le NIAID a soutenu en Gambie un important essai polyvalent de vaccin pneumococcique qui a obtenu une efficacité de 77% dans la prévention des infections pneumococciques causées par les sérotypes du vaccin. Récemment, il a également soutenu un essai clinique à Madagascar (pays africain où le taux de transmission de la syphilis est élevé, mais où celui du VIH est faible), qui a démontré l'équivalence de l'azithromycine et de la benzathine benzypénicilline (le médicament habituellement administré) dans le traitement de la syphilis précoce. La plupart des recherches subventionnées par les NIH ont contribué non seulement à la formation à des techniques de recherche de pointe, mais également à l'amélioration de la conduite des essais cliniques en Afrique.

4.4 Programmes de formation des NIH en matière de recherche à l'intention des pays en développement à faible revenu ou à revenu intermédiaire

4.7. Le Centre international Fogarty des NIH mène plusieurs programmes de formation en matière de recherche, y compris pour des chercheurs en biomédecine et des instituts de recherche dans les PMA, qui contribuent au transfert de technologie et au renforcement des capacités de ces pays. Il

s'agit notamment du Programme international de formation et de recherche sur le sida (AITRP), du Programme mondial de formation en matière de recherche sur les maladies infectieuses (GID) et du Programme international de bourses de recherche et de formation cliniques, opérationnelles et sanitaires sur le sida et la tuberculose (ICOHRTA-AIDS/TB). Le programme AITRP comprend des participants des pays suivants: Bangladesh, Cambodge, Haïti, Lesotho, Malawi, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Le GID contribue à la formation de chercheurs dans les pays suivants: Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Mali, Malawi, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sénégal et Tanzanie, entre autres. L'ICOHRTA-AIDS/TB forme des chercheurs d'Haïti, de l'Ouganda et du Zimbabwe, et a permis de financer des subventions de planification par exemple au Botswana, au Malawi et en Tanzanie.

4.8. Le Centre international Fogarty, en collaboration avec onze instituts et bureaux des NIH, soutient aussi le programme de recherche mondial GRIP pour les nouveaux chercheurs étrangers, qui vise à encourager la réinsertion productive de ces chercheurs dans leur pays d'origine au terme de leur formation dans les NIH, dans le cadre d'un vaste programme visant à renforcer l'infrastructure de recherche scientifique des pays en développement, à stimuler la recherche sur un large éventail de questions relatives à la santé hautement prioritaires dans ces pays, et à faire avancer les efforts déployés par les NIH afin de résoudre les problèmes sanitaires d'importance mondiale. Cette initiative de "rapatriement des cerveaux" favorise le renforcement des capacités en assumant en partie la rémunération des chercheurs étrangers formés par les NIH qui rentrent dans leur pays et en soutenant des projets de recherche. Le programme GRIP comprend deux volets: les sciences comportementales et sociales, et les sciences fondamentales. Il soutient des chercheurs originaires du Malawi, d'Ouganda, de Tanzanie et de plusieurs autres pays.

4.5 Licences d'utilisation de technologies

4.9. Les NIH ont été les premiers à contribuer à la Communauté de brevets de médicaments (MPP) en accordant des licences pour des brevets détenus par le gouvernement des États-Unis concernant l'utilisation des médicaments antirétroviraux (ARV) d'inhibition de la protéase pour lutter contre le VIH. La MPP promet d'améliorer l'accès au traitement antirétroviral des personnes atteintes du VIH/SIDA dans les pays en développement et de permettre l'élaboration de nouvelles combinaisons d'ARV et de formules adaptées aux pays en développement. Les NIH ont délivré des licences de brevet résultant de recherches effectuées par les NIH et l'Université de l'Illinois à Chicago. L'octroi de la licence est considéré comme la première étape d'une collaboration que l'on espère continue, car le Bureau du transfert de technologie des NIH et la MPP envisagent de conclure éventuellement d'autres accords de licence pour verser dans la Communauté d'autres brevets gérés par les NIH portant sur des technologies qui seraient peut-être susceptibles de représenter de nouveaux traitements contre le VIH.

4.10. En 2011, les NIH sont devenus l'un des membres fondateurs et participants actifs de l'initiative de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) intitulée WIPO Re:Search, créée pour diffuser l'innovation dans le cadre de la lutte contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose en donnant accès à la propriété intellectuelle associée aux composés pharmaceutiques ainsi qu'aux technologies, savoir-faire et données disponibles aux fins de la recherche-développement sur ces maladies. En leur nom propre et en celui du FDA, les NIH ont fourni des actifs de propriété intellectuelle issus de leurs programmes de recherche internes pour plus de 70 technologies. Celles-ci sont cédées sous licence pour contribuer à la mise au point de diagnostics, de vaccins et de produits thérapeutiques dans le but d'améliorer la santé publique dans les PMA. Les participants au transfert de technologie des NIH ont poursuivi leurs activités dans le cadre du programme, et ont tenu des réunions avec des représentants de WIPO Re:Search et d'éventuels collaborateurs, et participé à un débat de spécialistes à la réunion tenue en juin 2012 par l'International Biotechnology Industry Organization (BIO).

4.11. En décembre 2012, les NIH ont établi une liste type de conditions associées à la concession de licences pour le transfert de technologies pouvant être mises au point afin de diagnostiquer, traiter ou prévenir les maladies tropicales négligées, le VIH, le paludisme et la tuberculose par des organismes à but non lucratif, comme des organismes non publics et des partenariats publics pour le développement. Les NIH ont collaboré avec ces partenariats et des ONG pour établir ces conditions et s'assurer qu'elles étaient raisonnables. En 2013, elles se sont servies de cette liste de conditions dans des accords de licences conclus avec l'Infectious Disease Research Institute (IDRI) et le Programme for Appropriate Technology in Health (PATH). L'IDRI et le PATH ont à leur actif d'avoir réussi à mettre au point des produits et de les avoir mis à la disposition des populations à

revenu intermédiaire ou à faible revenu. La licence du PATH a permis de transférer des technologies concernant les diagnostics pour l'onchocercose, la filariose lymphatique et la loase. Soucieux de la santé publique mondiale, les NIH ont élargi les conditions d'utilisation de la liste en accordant à l'IDRI une licence pour le transfert de la technologie du vaccin antigrippal, un autre agent infectieux. D'autres accords de concession de licences sont en cours de négociation dans le cadre de cette initiative.

4.12. Les NIH ont continué de transférer la technologie antirotavirus chez l'homme et les bovins à de nouveaux établissements, accordant la licence d'utilisation de la technologie à des sociétés chinoises telles que Sinovac, Beijing Minhai Biotechnology Co. et Beijing Xiweike Biotechnology Co., portant ainsi en septembre 2013 à 12 le nombre total actuel de titulaires de telles licences dans le monde.

4.13. Les NIH ont continué d'augmenter le nombre de titulaires chinois de leurs licences, en y ajoutant Dalian Hissen BioPharm Co., Ltd. (Dalian) et en accordant une autre licence à Yisheng Biopharma Holdings (Yisheng). Dalian, qui est devenue pour la première fois titulaire d'une licence des NIH, a conclu des accords distincts pour utilisation en interne, l'un pour une souche du virus varicelle-zona et l'autre pour une technologie du vaccin sous-unité antirotavirus. Yisheng a renforcé les relations qu'elle avait avec les NIH en concluant un troisième accord, cette fois pour ajouter la technologie du vaccin contre l'infection à l'*Haemophilus influenzae* de type b (Hib).

4.14. Par ailleurs, les NIH ont octroyé à la Company for Vaccine and Biological Product Development du Viet Nam une licence pour l'utilisation de biomatériaux afin de produire un vaccin vivant atténué contre la dengue tétravalente au Viet Nam seulement. Les mêmes biomatériaux, ainsi que les droits de brevet au Brésil, ont aussi été accordés au moyen d'une licence à Fundacao Butantan pour le Brésil et l'Amérique du Sud. En 2013, les NIH ont conclu un accord de licence avec GlaxoSmithKline (GSK) pour vendre dans le monde entier la technologie du vaccin contre la dengue comme vaccin inactivé. Un second accord conclu avec la Company for Vaccine and Biological Product Development du Viet Nam a permis de transférer des biomatériaux dans le but de produire un vaccin contre le papillomavirus dans ce pays.

4.15. Les NIH ont aussi accordé quatre licences à Indian Immunologicals. L'une d'entre elles concernait une lignée cellulaire qu'Indian Immunologicals entendait utiliser pour produire des vaccins antigrippaux et antirabiques. Un deuxième accord portait sur des biomatériaux devant être utilisés pour développer un vaccin contre le papillomavirus de sérotype 18, destiné à être vendu en Inde uniquement. Un troisième accord a permis de transférer une technologie permettant d'améliorer l'expression d'anticorps dans des bactéries; la même technologie a aussi été cédée sous licence à Celltrion (République de Corée). Enfin, un quatrième accord a été prorogé pour permettre à Indian Immunologicals de continuer à utiliser certains matériaux pour mettre au point un vaccin.

4.16. Les NIH ont accordé à Shantha Biotechnics, Ltd. (Inde) une licence pour l'utilisation de biomatériaux afin de produire un vaccin contre l'infection à *Haemophilus influenzae* de type b (Hib). En dehors de l'Inde, Shantha prévoit de vendre ce vaccin dans des pays en développement dans le monde entier, y compris en Afrique, au départ surtout dans le cadre d'appels d'offres publics ou d'appels d'offres du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'OMS. Shantha a également obtenu une licence pour l'utilisation de technologies et de biomatériaux associés afin de fabriquer et de distribuer un vaccin contre le papillomavirus dans le monde entier, y compris dans les pays répondant aux critères les rendant admissibles au soutien de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI). En plus de la licence accordée à Shantha pour le papillomavirus, les NIH ont accordé des licences non exclusives concernant la même technologie pour le vaccin contre le papillomavirus de deuxième génération à trois entreprises, pour la distribution du produit dans le monde entier, y compris dans les pays répondant aux critères de la GAVI. Il s'agit de PaxVax, Sanofi Pasteur et GSK. Les NIH pourront continuer d'accorder des licences concernant cette technologie, y compris des biomatériaux pour la production de vaccins, à d'autres parties intéressées.

4.17. Afin de faciliter la distribution du vaccin Gardasil® contre le papillomavirus à des femmes pour qui l'accès aux soins est difficile dans les pays en développement, les NIH ont passé un accord avec Merck (titulaire des droits sur ce vaccin octroyés sous licence par les NIH) pour encourager la distribution du vaccin à ces populations à risque. Cet arrangement permet à Merck d'inclure largement le Gardasil® dans sa stratégie mondiale d'échelonnement des prix, y compris

tout don ou transfert à but non lucratif à des réseaux de distribution, des gouvernements ou directement à des particuliers dans des pays en développement. Aux fins de cet accord, les pays "en développement" sont définis par la GAVI, et comprennent de nombreux PMA Membres de l'OMC. En mai 2013, Merck et GSK, qui fabrique le vaccin Cervarix® contre le papillomavirus, a annoncé qu'elles avaient conclu des accords avec la GAVI pour fournir à bas prix leurs vaccins respectifs contre le papillomavirus dans les pays en développement.

4.18. Deux entités ont bénéficié de licences concernant des technologies liées au développement de vaccins contre la varicelle/le zona. Le Wuhan Institute of Biological Products et Shantha Biotechnics, Ltd. ont conclu ou prorogé des accords avec les NIH pour obtenir un accès à des souches de varicelle et aux lignées cellulaires associées aux fins de leurs activités internes de développement de produit.

4.19. Trois accords ont été signés ou prorogés s'agissant de biomatériaux susceptibles de servir à développer un vaccin contre la typhoïde. Bharat Biotech, Ltd. a conclu un nouvel accord pour utiliser en interne des biomatériaux en vue de mettre au point un tel vaccin. Innovative Biotech, Ltd. (Nigéria) et l'Institut pour la santé mondiale Novartis Vaccins ont tous deux prorogé des accords de licence existants relatifs à un vaccin contre la typhoïde à des fins de développement commercial et d'utilisation interne, respectivement.

4.20. Les NIH ont accordé à Welson Pharmaceuticals (Chine) une licence sur des biomatériaux afin de développer des traitements contre la polyarthrite rhumatoïde pour le marché chinois.

5 INCITATIONS CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS DES ÉTATS-UNIS EN AFRIQUE

5.1 Traités d'investissement bilatéraux

5.1. Les traités d'investissement bilatéraux conclus par les États-Unis améliorent le climat de l'investissement pour les investisseurs des États-Unis dans les économies des pays partenaires, en faisant avancer des réformes importantes et en encourageant l'adoption de politiques qui facilitent et soutiennent l'investissement étranger; il convient toutefois de noter que les transferts de technologie sont avant tout des décisions du secteur privé, et ne devraient pas être une condition préalable à l'investissement. Les traités d'investissement bilatéraux des États-Unis mettent en place un cadre de protections réciproques comprenant ce qui suit: traitement non discriminatoire, libre transfert des capitaux d'investissement, versement rapide et effectif d'un dédommagement suffisant en cas d'expropriation, limitations concernant les prescriptions de résultats, et gouvernance transparente; ils autorisent en outre les investisseurs de chaque partie à soumettre à l'arbitrage international leurs différends en matière d'investissement avec le gouvernement de l'autre partie. Ces traités incitent fortement les entreprises des États-Unis à se lancer dans l'investissement étranger direct (IED), à créer des coentreprises et à réaliser dans les pays partenaires d'autres types d'investissement qui sont susceptibles de déboucher sur un transfert de technologie et de savoir-faire. En 2012, les États-Unis avaient signé six traités d'investissement bilatéraux avec des pays d'Afrique subsaharienne, dont quatre PMA Membres de l'OMC: le Mozambique, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Sénégal. En août 2009, des négociations en vue de la conclusion d'un traité de ce type entre les États-Unis et Maurice ont été engagées. En juin 2012, les États-Unis et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ont publié une déclaration conjointe sur leur partenariat pour le commerce et l'investissement, annonçant entre autres que les gouvernements étaient convenus d'examiner un éventuel traité régional d'investissement. En septembre 2013, les États-Unis avaient eu des entretiens exploratoires avec le Gabon et le Ghana au sujet d'un traité d'investissement bilatéral.

5.2 Accords-cadres concernant le commerce et l'investissement

5.2. Les accords-cadres concernant le commerce et l'investissement contribuent à améliorer les relations de commerce et d'investissement entre les États-Unis et leurs principaux partenaires en la matière. Au cours des dernières années, les États-Unis ont mis en œuvre 12 accords de ce type en Afrique subsaharienne: huit accords bilatéraux avec l'Afrique du Sud, l'Angola, le Ghana, le Libéria, Maurice, le Mozambique, le Nigéria et le Rwanda; quatre accords régionaux avec le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la CAE et l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine); et un accord de coopération en matière de commerce, d'investissement et de développement avec les cinq membres de l'Union douanière d'Afrique

australe (SACU). Les États-Unis et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) négocient actuellement un accord-cadre concernant le commerce et l'investissement. Au total, ces 13 accords visent 22 PMA Membres de l'OMC (Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo et Zambie). Les États-Unis misent sur les accords conclus avec les pays d'Afrique subsaharienne pour promouvoir le commerce et l'investissement dans le cadre de stratégies nationales et régionales.

5.3 Mobilisation de l'investissement privé sur les marchés des pays émergents par la Société pour les investissements privés à l'étranger (OPIC)

5.3. La Société pour les investissements privés à l'étranger (OPIC) est l'institution de financement du développement du gouvernement des États-Unis qui vise à mobiliser l'investissement privé sur les marchés de plus de 150 pays émergents dans le monde. Ce faisant, l'OPIC cherche à ouvrir et développer de nouveaux marchés pour les entreprises des États-Unis, et de nouvelles possibilités pour les populations des pays en développement. De concert avec le secteur privé, l'OPIC aide les entreprises des États-Unis à prendre pied sur les marchés des pays émergents, en créant des revenus, des emplois et des possibilités de croissance tant aux États-Unis qu'à l'étranger. En particulier, l'OPIC adapte ses produits – assurance contre les risques politiques, financement des projets par emprunt et fonds d'investissement gérés par le secteur privé – pour répondre aux besoins particuliers d'une entreprise ou d'un projet. L'OPIC a toujours fait preuve d'innovation, de flexibilité et de réactivité pour mobiliser l'investissement privé afin d'atteindre les objectifs des États-Unis dans le domaine du développement. Elle s'associe activement à des institutions financières privées et publiques, à des institutions gouvernementales des États-Unis et à d'autres pays, et d'autres parties intéressées.

5.4. Au cours de ses 40 années d'existence, l'OPIC a soutenu des investissements d'une valeur de plus de 200 milliards de dollars EU dans plus de 4 000 projets de développement. Elle concentre ses activités sur des régions que les États-Unis considèrent être des priorités pour leur politique étrangère, leur sécurité nationale et le développement, comme le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA), l'Afghanistan et le Pakistan, et l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, ses activités sont axées sur de grandes priorités sectorielles, comme les ressources renouvelables/les technologies propres, le secteur agro-industriel et les petites et moyennes entreprises (PME)/le microcrédit. Actuellement, l'actif du portefeuille totalise 16,4 milliards de dollars EU, dont 65% (10,7 milliards de dollars EU) dans le financement, 15% (2,6 milliards de dollars EU) dans des fonds de placement et 19% (3,1 milliards de dollars EU) dans l'assurance. L'OPIC est financièrement autonome et ses activités ne coûtent rien au contribuable américain. Au cours de l'exercice 2012, l'OPIC a enregistré un bénéfice net de 272 millions de dollars EU, ce qui lui a permis d'être entièrement autonome et de contribuer à la réduction du déficit fédéral pour la 35^{ème} année consécutive. Depuis sa création en 1971, la société a accumulé 5 milliards de dollars EU de réserves grâce aux revenus de ses opérations.

5.5. Au cours de l'exercice 2012, l'OPIC a consacré plus de 1,55 milliard de dollars EU au secteur des ressources renouvelables, soit près d'un demi-milliard de dollars de plus qu'au cours de l'exercice précédent. L'accent mis par l'OPIC sur l'agriculture durable et la qualité de l'eau, dont témoigne la réalisation de projets destinés à améliorer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau potable en Afrique, en Amérique latine et en Europe de l'Est, explique la majeure partie de cette hausse et a représenté 575 millions de dollars EU du portefeuille de l'exercice 2012. Par ailleurs, au cours des deux dernières années, l'OPIC a déployé d'importants efforts pour accroître ses activités en Afrique, de sorte que les fonds qu'elle a affectés à cette région l'an dernier ont augmenté de 300% (ainsi, l'Afrique subsaharienne qui, en 2001, ne comptait que pour 4% du portefeuille mondial de prêts, garanties et assurance contre les risques politiques, en représente 21% maintenant). À cette fin, l'OPIC a détaché un haut responsable au nouveau centre États-Unis-Afrique de financement et de développement de projets faisant appel aux énergies propres (US-Africa Clean Energy Development and Finance Centre), en Afrique du Sud. Le Centre apportera un soutien technique et financier à l'élaboration de projets dans le domaine des énergies propres en offrant au secteur privé des États-Unis, ainsi qu'aux promoteurs de l'Afrique subsaharienne, un guichet unique grâce auquel ils pourront s'informer du soutien apporté par le gouvernement des États-Unis à leurs besoins d'exportation et d'investissement dans le domaine des énergies propres et y avoir accès. Le Centre se chargera aussi de combiner ses propres ressources avec celles du secteur privé des États-Unis, des banques de développement multilatérales, des banques de développement locales, des banques privées et des sociétés

d'investissement privées. Enfin, l'OPIIC soutient aussi le programme africain de financement des énergies propres (ACEF), qui vise à lever des fonds privés pour réaliser des projets faisant appel aux énergies propres en Afrique en finançant leurs frais de démarrage. L'ACEF, qui a une durée de quatre ans, a été mis sur pied par l'OPIIC, le Département d'État des États-Unis, l'Agence des États-Unis pour le commerce et le développement (USTDA) et l'USAID.

5.4 Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique

5.6. La Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA), promulguée en 2000, a été au cœur de la politique des États-Unis en matière de commerce et d'investissement en Afrique subsaharienne, dont les objectifs sont de promouvoir l'ouverture des marchés, de développer le commerce et l'investissement entre les États-Unis et l'Afrique, de stimuler la croissance économique et de faciliter l'intégration de l'Afrique subsaharienne dans l'économie mondiale. L'AGOA fournit des incitations pour promouvoir les réformes économiques et politiques et l'expansion du commerce, et elle s'appuie sur le Système généralisé de préférences (SGP) des États-Unis pour accorder un accès en franchise de droits à la plupart des produits fabriqués dans des pays admissibles d'Afrique subsaharienne. Les autres produits comprennent les produits agricoles et manufacturés à valeur ajoutée tels que les produits alimentaires transformés, les vêtements et les chaussures. Depuis la promulgation de l'AGOA en 2000, les États-Unis ont collaboré étroitement avec des gouvernements, le secteur privé et les parties prenantes de la société civile en Afrique pour leur permettre de mieux utiliser l'AGOA et les aider à tirer le meilleur parti des avantages commerciaux qu'elle offre. Le gouvernement des États-Unis a élaboré et mis en place le cadre réglementaire de l'AGOA, en a fait la promotion active dans toute l'Afrique et a établi des programmes de renforcement des capacités commerciales pour aider les entreprises et les gouvernements africains à identifier et à exploiter les débouchés ainsi ouverts. L'AGOA continue de soutenir les efforts des pays d'Afrique subsaharienne qui entreprennent des réformes économiques, politiques et sociales, et fournit des incitations aux pays qui envisagent de telles réformes.

5.7. En juillet 2013, 39 pays d'Afrique subsaharienne pouvaient bénéficier des dispositions de l'AGOA, y compris 20 PMA Membres de l'OMC. L'un des principaux objectifs des programmes de renforcement des capacités techniques offerts par les États-Unis a été d'aider les pays bénéficiaires de l'AGOA à améliorer leurs capacités commerciales et à bénéficier pleinement des possibilités qui existent dans le cadre de la Loi. L'AGOA a entraîné une hausse substantielle des échanges bilatéraux entre les États-Unis et l'Afrique, les pays africains exportant dorénavant une gamme plus diversifiée de produits à valeur ajoutée vers les États-Unis. De plus, les pays africains ont mis à profit les avantages commerciaux offerts par l'AGOA pour stimuler leur économie et réduire la pauvreté. L'Initiative pour la compétitivité de l'Afrique sur le plan mondial (voir la section 13.1), un programme quinquennal doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars EU, est un élément essentiel du renforcement des capacités techniques à l'appui de l'AGOA. L'AGCI soutient les activités de quatre centres régionaux pour le commerce, gérés par l'USAID, situés à Gaborone (Botswana), à Nairobi (Kenya), à Accra (Ghana) et à Dakar (Sénégal). Chaque centre est doté d'une équipe de spécialistes dans le domaine du commerce et répond aux besoins régionaux.

5.5 Système généralisé de préférences

5.8. Outre l'AGOA, le Système généralisé de préférences (SGP) fournissait jusqu'en août 2013 un accès en franchise de droits au marché des États-Unis pour un large éventail de produits en provenance de 43 PMA bénéficiaires admissibles (sur un total de 126 pays bénéficiaires du SGP). Le fondement juridique du SGP est arrivé à expiration le 31 juillet 2013. L'Administration des États-Unis travaille avec le Congrès au renouvellement du SGP.

6 PROGRAMMES DE LA FONDATION NATIONALE POUR LA SCIENCE

6.1. Afin de soutenir des travaux de recherche fondamentale qui jetteront les bases de solutions scientifiques durables aux problèmes agricoles des pays en développement, la Fondation nationale pour la science (NSF) a accordé 24 bourses au cours des trois premières années du programme BREAD pour la recherche fondamentale au service du développement agricole. Ce programme sur cinq ans est cofinancé avec la Fondation Bill et Melinda Gates. Dans le cadre de ce partenariat avec la Fondation Gates, la NSF accorde des bourses à des institutions aux États-Unis et à leurs

collaborateurs à l'étranger, afin de promouvoir des approches et des technologies nouvelles et créatives pour surmonter les difficultés couramment rencontrées par les petits exploitants agricoles. L'une de ces bourses a été accordée aux chercheurs de l'université Pennsylvania State et de l'université Wisconsin-Madison aux États-Unis, et du Bunda College au Malawi, pour exploiter une découverte récente selon laquelle la tolérance à la sécheresse est liée au développement d'un tissu unique qui permet aux racines du maïs de s'étendre et d'absorber l'eau dont elles ont besoin et qui est rare, avec un impact minimum sur le rendement. En identifiant les locus génétiques liés à cette réponse, les scientifiques espèrent proposer une nouvelle approche pour l'élaboration de maïs tolérant la sécheresse. Parmi les récipiendaires de bourses figurent des chercheurs de la Montana State University, de la Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO), de la Plant Industry-Black Mountain (Australie), du Centre international d'amélioration du maïs et du blé (International Maize and Wheat Improvement Centre – CIMMYT) (Nairobi, Kenya), et de l'Académie des sciences de Chine qui ont emprunté une approche novatrice faisant appel à des supprimeurs génétiques pour développer de nouvelles lignées de blé résistantes à la rouille et aux pathogènes fongiques qui sont à l'origine de certaines des maladies du blé les plus dévastatrices. D'autres bourses financeront l'expérimentation d'une nouvelle approche pour mettre au point un vaccin contre la péripneumonie contagieuse des bovins, une maladie mortelle chez les bovins en Afrique, ainsi que l'expérimentation de l'utilisation d'un type spécial de carbone noir pour améliorer la fertilité et le rendement des sols, ou encore une étude des mécanismes génétiques dans les pois chiches visant à améliorer la fixation de l'azote. Une liste complète des projets ayant bénéficié de bourses BREAD en 2010, 2011 et 2012 est disponible à l'adresse suivante: <http://www.nsf.gov/bio/pubs/awards/bread10.htm>.

6.2. Au cours de sa quatrième année, le programme BREAD a suivi une nouvelle approche pour réaliser ses objectifs, et adopté une démarche en deux étapes qui consiste, d'une part, à octroyer de petits prix en espèces aux chercheurs qui travaillent sur des problèmes scientifiques nouveaux ou peu étudiés auxquels sont confrontés les petits exploitants agricoles des pays en développement et, d'autre part, à octroyer des bourses au titre de l'appel de propositions Early Concept Grants for Exploratory Research (EAGER) pour les projets de recherches très hasardeuses mais très rentables en cas de succès. Les idées de projets peuvent porter sur n'importe quel domaine de la recherche fondamentale et sur le développement de technologies dans tous les secteurs des sciences biologiques et physiques et de l'ingénierie pour autant que la recherche, le problème ou l'idée qui sont proposés correspondent aux objectifs du programme. Sur les centaines de propositions avancées par des chercheurs du monde entier et de tous les horizons universitaires, 13 ont été sélectionnées et les personnes concernées ont reçu un prix de 10 000 dollars EU pour les projets qu'elles avaient soumis et qui sont affichés sur le site Web Ideas Challenge (défi Idées) du programme BREAD (voir à l'adresse suivante: <http://www.nsf.gov/bio/bread/>). Les projets retenus visaient à créer de nouvelles variétés de plantes racine indigènes, à rendre les agriculteurs moins tributaires d'engrais coûteux en créant dans les plantes cultivées par les petits exploitants agricoles un organe de fixation de l'azote, et à envisager d'autres solutions moins coûteuses que l'azote liquide pour l'insémination artificielle du bétail. Des renseignements sur le programme BREAD et l'appel de propositions EAGER sont disponibles sur le site Web du programme BREAD ainsi que sur son site Web Ideas Challenge à l'adresse suivante: http://www.nsf.gov/funding/pgm_summ.jsp?pims_id=503285&org=BIO.

7 PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT

7.1 Accords en matière de science et de technologie

7.1. Reconnaissant que la coopération internationale dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation est importante pour la croissance et le développement économiques, les États-Unis encouragent l'établissement d'un dialogue par les canaux bilatéraux et multilatéraux. Avec le concours de certains partenaires, ils se servent des accords en matière de science et de technologie pour encadrer une collaboration internationale accrue. Ces accords facilitent la coopération entre les agences techniques des États-Unis et celles de leurs partenaires étrangers dans des domaines tels que les sciences de la santé et la santé publique, l'aménagement des bassins hydrographiques, l'agriculture, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la biotechnologie, les sciences de la terre, les sciences de la mer et les énergies de substitution. Ils favorisent l'établissement de liens en matière de science et de technologie, qui visent aussi à consolider les systèmes d'éducation scientifique des partenaires des États-Unis dans ces domaines, à renforcer les capacités des institutions et des ressources humaines, et à favoriser une meilleure

compréhension de l'écosystème de l'innovation et du rôle qu'il joue dans le transfert/la commercialisation des technologies. Par exemple, les États-Unis soutiennent des programmes qui montrent à quel point il importe de renforcer les liens entre les universités et le secteur privé pour commercialiser les résultats de la recherche.

7.2 Programme spécial d'auto-assistance

7.2. Le Programme spécial d'auto-assistance (SSH) du Département d'État est une autre initiative ayant une incidence en matière de science et de technologie du fait qu'il finance des projets de développement communautaire comportant souvent un transfert de technologie. Parmi les projets soutenus, on peut citer l'installation de panneaux solaires dans des installations communautaires, la construction de laboratoires informatiques, ou encore des activités de tourisme écologique. Le programme SSH a été lancé à titre expérimental en 1964 au Togo et est devenu progressivement l'un des programmes d'aide les plus visibles et les plus efficaces des États-Unis en Afrique. Au cours de l'exercice 2009, des fonds SSH d'un montant de 949 749 dollars EU ont été octroyés à des projets dans des PMA Membres de l'OMC. Pendant l'exercice 2011, ils se sont élevés à 1 527 756 dollars EU et ont permis de financer 234 projets dans des PMA Membres de l'OMC, tandis qu'au cours de l'exercice 2012, ce sont 1 535 000 dollars EU qui ont été versés.

7.3 Accords de type "ciel ouvert"

7.3. Les accords de type "ciel ouvert" conclus entre les États-Unis et leurs principaux partenaires ont permis d'augmenter considérablement le nombre de vols internationaux pour les passagers et les marchandises à destination et en provenance des États-Unis, et de promouvoir ainsi les voyages, les échanges commerciaux et les relations d'affaires, d'accroître la productivité et de stimuler la création de très bons emplois et la croissance économique. Les accords de type "ciel ouvert" donnent de tels résultats parce qu'ils éliminent l'intervention des pouvoirs publics dans les décisions commerciales des transporteurs aériens concernant les itinéraires, la capacité et les prix, ce qui permet d'offrir aux consommateurs des services aériens plus abordables, plus commodes et plus efficaces. Les États-Unis ont signé des accords de ce type avec plus de 100 partenaires de toutes les régions du monde et à tous les niveaux de développement économique. Depuis 1999, ils en ont conclu avec 18 PMA: Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Libéria, Madagascar, Maldives (les Maldives figuraient sur la liste des PMA lorsque l'accord a été conclu, mais elles en ont été retirées depuis), Mali, Ouganda, RDP lao, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Yémen et Zambie. L'augmentation des voyages, des échanges commerciaux et des relations d'affaires favorisée par le développement du trafic aérien facilite le transfert de technologie dans le secteur privé.

7.4 Activités de sensibilisation dans le domaine des biotechnologies

7.4. Le transfert de biotechnologie requiert l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes réglementaires fondés sur des données scientifiques, qui permettent aux PMA d'utiliser les produits de la technologie. À l'appui des activités de renforcement des capacités de l'USAID en matière de cadres législatifs et de systèmes réglementaires, et en coordination avec le Service des relations agricoles avec l'étranger (FAS) du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA), le Bureau de l'économie, de l'énergie et des affaires commerciales du Département d'État travaille directement avec d'autres pays et avec des organismes internationaux comme l'OMC et l'APEC pour faire en sorte que les politiques soient transparentes et fondées sur des données scientifiques, en vue de créer les conditions nécessaires pour que les PMA et le secteur privé utilisent la technologie. Des activités de sensibilisation ont été financées dans de nombreux PMA (ou des programmes ont inclus des participants en provenance de PMA) au fil des années, y compris, dernièrement, au Burkina Faso, où des experts en biotechnologies ont fait des exposés lors de plusieurs conférences, au Malawi, où un scientifique de la région a animé des tables rondes sur la biotechnologie, et au Brésil, où des participants en provenance du Malawi, du Mozambique et de l'Ouganda ont pris part à une conférence internationale sur la biotechnologie agricole.

7.5 Prix d'excellence du Secrétaire d'État pour les entreprises

7.5. Le Prix d'excellence pour les entreprises (ACE) décerné par le Secrétaire d'État a été créé par le Département d'État en 1999; il reconnaît le rôle important que les entreprises des États-Unis jouent à l'étranger en adoptant un comportement citoyen, y compris en encourageant le transfert

de technologie, et les incite à poursuivre leurs efforts en ayant un comportement commercial responsable fondé sur la responsabilité sociale des entreprises, l'innovation, les pratiques exemplaires des entreprises, et le soutien dans le monde entier aux droits de la personne et du travail, à la bonne gestion de l'environnement et aux valeurs démocratiques. Des entreprises des États-Unis sont désignées par les chefs de mission à travers le monde puis les lauréats sont choisis par le Comité de sélection des Principals' Award.

7.6. En 2012, les deux lauréats du Prix et tous les finalistes étaient originaires de régions où les pays les moins avancés sont majoritaires. C'est Sorwathé, une entreprise rwandaise productrice de thé, qui a été le lauréat dans la catégorie des petites et moyennes entreprises en raison des efforts qu'elle avait faits en faveur de l'alphabétisation des adultes, du droit d'association des travailleurs et de leur droit à la négociation collective, ainsi que pour avoir fait œuvre de pionnier dans sa branche de production en luttant contre le travail des enfants, en pratiquant une gestion durable des forêts et de l'eau, et en produisant un thé de grande qualité cultivé selon des méthodes socialement et écologiquement responsables. Le lauréat 2012 dans la catégorie des entreprises multinationales a été Intel au Viet Nam, en raison des efforts fournis par cette entreprise de technologie pour montrer l'exemple en matière de protection de l'environnement par la production d'électricité solaire, sa participation à des programmes d'éducation d'avant-garde axés sur le perfectionnement du corps professoral et l'élaboration de programmes d'études, y compris l'envoi d'enseignants locaux aux États-Unis pour recevoir une formation universitaire et l'octroi de bourses d'études à des enfants, adolescents et femmes de milieux défavorisés.

7.7. Ces entreprises illustrent bien le transfert de technologie et la promotion du développement durable en faveur des régions de l'Afrique et de l'Asie du Sud-Est. En 2011, deux des lauréats du Prix et près de la moitié des finalistes étaient originaires de régions où les pays les moins avancés sont majoritaires. La multinationale primée, Procter & Gamble, a été récompensée pour avoir mis en œuvre des normes scientifiques et technologiques, avoir noué des partenariats durables en vue d'établir un réseau d'écoles, des programmes d'éducation préscolaire et des projets de soutien aux orphelinats, et avoir réduit l'empreinte carbone de ses installations au Pakistan. Procter & Gamble a également reçu l'ACE pour les initiatives suivantes: ses travaux au Nigéria visant à améliorer l'approvisionnement en eaux des communautés locales au moyen d'actions de sensibilisation et de technologies de purification; son soutien à des dispensaires mobiles permettant d'améliorer la santé et le bien-être des jeunes mères, des femmes enceintes et des enfants; et son appui à des programmes éducatifs novateurs destinés aux adolescentes. Les finalistes pour l'obtention du Prix, Cargill et General Motors, ont été félicités respectivement pour des travaux cherchant à résoudre des problèmes liés à la sécurité alimentaire et à améliorer l'accès à une alimentation nutritive en Inde et, dans le cas de General Motors, pour ses efforts de création de partenariats avec des organisations mondiales dans le but de prévenir la malnutrition chez les nourrissons et les enfants, et pour ses contributions à une main-d'œuvre qualifiée sur le marché local en Ouzbékistan. Enfin, la société sud-africaine Joy Global a été désignée comme finaliste ACE en 2011 pour ses programmes d'apprentissage qui ont contribué au développement de la main-d'œuvre locale, en formant des hommes et des femmes du pays aux compétences de pointe dans les domaines de l'ingénierie technique, mécanique et électrique, et en offrant des possibilités d'émancipation économique aux personnes marquées par de longues années d'apartheid.

8 PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT DU COMMERCE DES ÉTATS-UNIS

8.1 Administration du commerce international

8.1. L'Administration du commerce international (ITA) du Département du commerce (USDOC) a appuyé d'autres unités du Département, comme le Programme pour le développement du droit commercial (CLDP) – organe du Bureau du conseiller principal chargé de l'assistance technique – et l'Office des brevets et des marques de commerce (USPTO), ainsi que d'autres organismes du gouvernement des États-Unis, pour réaliser des programmes d'assistance technique relatifs aux droits de propriété intellectuelle (DPI) en faveur des PMA.

8.2 Outils pour les petites entreprises

8.2. Dans le cadre d'une stratégie globale visant à donner aux entreprises, en particulier aux plus petites d'entre elles, les moyens d'obtenir et de faire respecter des DPI, le Département du commerce, en coopération avec d'autres organismes gouvernementaux, continue d'améliorer ses

multiples outils et moyens d'assistance à l'intention des petites entreprises des États-Unis exerçant des activités à l'étranger. Ces entreprises sont souvent à la pointe de l'innovation technologique. Il se peut toutefois qu'elles hésitent à exporter, à investir ou à établir des partenariats à l'étranger en ce qui concerne leurs technologies les plus récentes, par crainte d'atteintes à leurs DPI. En leur apprenant à protéger et à défendre leurs droits à l'étranger, le Département du commerce augmente la probabilité que ces entreprises soient prêtes à mener des activités commerciales à l'étranger, y compris dans des PMA Membres de l'OMC.

8.3. Le Département du commerce continue de promouvoir activement ces outils pour petites entreprises dans d'autres pays, parce qu'ils pourraient aussi être utiles et s'appliquer dans le contexte de leurs propres petites entreprises. Il a développé un site Web, <http://www.stopfakes.gov/>, utilisé par l'ensemble du gouvernement des États-Unis, qui comprend un certain nombre de ressources en ligne, y compris des renseignements sur des organismes et des programmes clés aux États-Unis. Au cours de l'exercice 2012, l'Administration du commerce international a lancé une initiative visant à refondre le site Web pour le rendre plus accessible et facile d'emploi. STOPfakes.gov contient également des renseignements sur le programme consultatif international sur la propriété intellectuelle que l'Administration du commerce international mène avec l'Association du Barreau américain, et qui propose aux entreprises qui investissent et exercent des activités commerciales dans des PMA Membres de l'OMC ainsi que dans d'autres pays des consultations juridiques gratuites sur des questions relatives aux DPI. En outre, l'implantation de ce programme en Angola, au Mozambique et au Sénégal visait à aider les entreprises des États-Unis présentes sur ces marchés.

8.4. Par ailleurs, de nombreux autres outils disponibles sur le site STOPfakes.gov sont accessibles aux entreprises des PMA, qui peuvent les utiliser pour protéger leurs propres DPI. Par exemple, le module de formation sur les DPI hébergé sur le site STOPfakes est disponible en anglais, en français et en espagnol; les États-Unis encouragent les PMA à s'en servir pour leurs petites entreprises. Le module permet de familiariser les petites entreprises avec les DPI, en leur expliquant leur pertinence pour les activités commerciales et la manière de protéger et de faire respecter les DPI aux États-Unis et à l'étranger. Les PMA Membres de l'OMC et les autres pays sont invités à utiliser cet outil gratuitement. STOPfakes.gov sert aussi à signaler les difficultés liées au respect des DPI au Département du commerce et aux autorités fédérales chargées de faire respecter ces droits.

8.3 Programme pour le développement du droit commercial

8.5. Le Programme pour le développement du droit commercial (CLDP) fournit une assistance technique en matière de droit commercial aux pouvoirs publics et au secteur privé de pays en développement et de pays en transition pour les aider à atteindre leurs objectifs de développement économique. Ses activités sont déterminées par la demande et adaptées aux priorités des gouvernements et des entreprises qui souhaitent entreprendre des activités commerciales dans ces pays. L'approche unique du CLDP – des contacts directs entre gouvernements – permet d'améliorer l'environnement juridique et réglementaire, ce qui est essentiel pour attirer l'investissement étranger et promouvoir la croissance du secteur privé national. En particulier, de bons systèmes de protection des DPI peuvent contribuer à convaincre des entreprises étrangères qu'elles peuvent transférer des technologies sans craindre le piratage, et à encourager l'innovation au niveau national. Ces dernières années, le CLDP a mené plusieurs activités à l'intention de PMA Membres de l'OMC comme l'illustrent les exemples ci-après.

- **Atelier sur la mise en œuvre d'une approche interorganisations de la protection et du respect de la propriété intellectuelle – Kenya et la CAE:** Le CLDP et l'Agence de lutte contre la contrefaçon (ACA) du Kenya, en collaboration avec l'USPTO, le Département de la justice des États-Unis (USDOJ), le Département de la sécurité intérieure des États-Unis (USDHS), la Chambre de commerce internationale, et l'Ambassade des États-Unis à Nairobi, ont organisé un atelier régional de trois jours du 7 au 9 août 2012, à Nairobi, au Kenya. Quelque 80 fonctionnaires du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda et de la Tanzanie se sont réunis pour déterminer le meilleur moyen de mettre en œuvre une approche interorganisations de la protection et du respect de la propriété intellectuelle avec les principaux organismes partenaires et le secteur privé. L'atelier visait à sensibiliser les fonctionnaires concernés du gouvernement kenyan et des pays de la CAE à l'importance de la protection et du respect de la propriété intellectuelle pour le commerce et l'investissement, et par conséquent, pour le

développement économique de ces pays, en mettant sur pied un cadre et des mécanismes efficaces qui permettraient d'interdire les marchandises de contrefaçon et les marchandises pirates sur leurs marchés et de les en retirer. L'atelier devait se traduire par une protection et un respect plus efficaces, cohérents et efficaces des droits de propriété intellectuelle au Kenya et dans les pays de la CAE.

- **Atelier régional sur des approches pratiques de l'utilisation et de la protection de la propriété intellectuelle en Afrique:** En coordination avec le Groupe sur la propriété intellectuelle en Afrique (AIPG), le CLDP a organisé cet atelier régional du 19 au 21 mars 2013 à Dar es-Salaam, en Tanzanie, pour discuter et s'informer des approches pratiques, des succès, des difficultés et des stratégies futures concernant la protection et l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant que facilitateur de l'innovation, de l'entrepreneuriat, du commerce et de l'investissement. L'AIPG est une association volontaire africaine qui regroupe des titulaires de droits de propriété intellectuelle, et des fonctionnaires, des praticiens, des institutions et des associations industrielles du domaine de la propriété intellectuelle qui ont pour volonté commune de trouver des solutions concrètes et novatrices aux problèmes causés par la contrefaçon et le piratage ainsi que des moyens d'utiliser efficacement les DPI pour stimuler l'innovation et la croissance économique en Afrique. Quelque 170 fonctionnaires, praticiens et parties prenantes du domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que des représentants du secteur privé, originaires de 19 pays francophones et anglophones de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe se sont réunis pour évaluer le rôle des dirigeants régionaux dans l'élaboration de politiques et de législations harmonisées, la facilitation de la protection interrégionale de la propriété intellectuelle et l'incidence de la propriété intellectuelle sur les industries créatives, les marques, l'innovation et la sécurité alimentaire.
- **L'essor de l'économie numérique en Afrique au Forum 2013 de l'AGOA:** Dans le cadre du Forum 2013 sur la coopération commerciale et économique entre les États-Unis et l'Afrique subsaharienne (AGOA), tenu du 9 au 13 août à Addis-Abeba, en Éthiopie, le CLDP a coopéré avec le Département d'État des États-Unis pour organiser et tenir un débat d'experts sur l'entrepreneuriat et la technologie. Le thème du Forum de l'AGOA en 2013 était "Une transformation durable grâce au commerce et à l'innovation", et le débat d'experts parrainé par le CLDP, "L'essor de l'économie numérique en Afrique – Entrepreneuriat et innovation dans le secteur des TIC", a été consacré aux perspectives et problèmes de croissance dans le secteur naissant des technologies de l'information et des communications en Afrique subsaharienne. Il a été question du numérique dans les entreprises et les gouvernements et du consommateur numérique naissant, de l'amélioration de l'accès aux technologies de l'information grâce à l'informatique dématérialisée, à la téléphonie cellulaire et aux services à large bande, et de la diffusion des nouvelles technologies numériques dans les secteurs du film, de la musique, des logiciels et des applications mobiles. Le groupe d'experts a aussi insisté sur les aspects commerciaux de l'économie numérique, comme les politiques en matière d'innovation, les questions liées aux DPI, les considérations relatives à l'investissement et le perfectionnement des compétences.

8.4 Institut national des normes et de la technologie

8.6. L'Institut national des normes et de la technologie (NIST) est l'organisme hôte du Consortium des laboratoires fédéraux pour le transfert de technologie (FLC), décrit plus haut au paragraphe 2.1. La Loi Stevenson-Wydler de 1980 sur l'innovation technologique imposait à tous les organismes fédéraux d'intégrer le transfert de technologie dans leur mission. Des textes législatifs plus récents, tels que la Loi de 2000 sur l'exploitation commerciale des transferts de technologie et la Loi de 2007 intitulée America Competes, prescrivent aux organismes fédéraux de faire rapport sur leurs activités en matière de transfert de technologie. Depuis 2007, le Bureau des partenariats technologiques du NIST est chargé d'établir des rapports sur le transfert de technologie à l'intention du Département du commerce et de résumer les activités notifiées par les organismes fédéraux et les centres de recherche-développement financés par le budget fédéral.

8.7. Le NIST utilise les mécanismes de transfert de technologie suivants: brevets et concession de licences; accords coopératifs de recherche-développement (CRADA); installations destinées aux usagers; publications techniques; participation à des comités de normalisation documentaire;

documents et données de référence types; services d'étalonnage et d'accréditation; outils logiciels; dons au titre du Programme d'aide à la recherche et à l'innovation en faveur des petites entreprises (SBIR); chercheurs invités; conférences, ateliers et centres de renseignements; et formation. La version la plus récente du rapport annuel figure à l'adresse suivante: <http://www.nist.gov/tpo/publications/upload/DOC-FY2012-Annual-Tech-Transfer-DOC.pdf>.

8.8. Le NIST maintient des laboratoires de recherche, des installations pour les usagers et d'autres programmes axés sur l'avancement de la métrologie, de la normalisation et de la technologie, et il encourage le transfert de technologie. Par exemple, il facilite le transfert de technologie vers les pays en développement et les PMA grâce à son programme de chercheurs invités. Ce programme offre aux personnes possédant les qualifications techniques requises la possibilité de travailler au NIST avec le personnel de l'Institut à des projets d'intérêt mutuel pour des périodes allant de quelques mois à plusieurs années, l'avantage principal étant d'avoir accès aux installations, au personnel et aux instruments de recherche du NIST. Les chercheurs invités (ou leurs institutions d'attache) peuvent conserver les droits attachés aux inventions conçues pendant leur séjour au NIST. Le NIST exploite aussi deux installations de laboratoire uniques et très utiles: le Centre de recherche sur les neutrons et le Centre de nanosciences et nanotechnologies. Le Centre de recherche sur les neutrons du NIST (NCNR) offre la capacité de mesurer les neutrons froids et thermiques. Le Centre de nanosciences et nanotechnologies (NanoFab) permet d'avoir accès à des instruments de pointe pour la nanofabrication et la mesure. Chaque année, le NIST accueille des centaines de chercheurs invités étrangers dans ses installations, dont trois originaires de PMA en 2012 et dix en 2013. Par ailleurs, le NIST mène aussi des consultations et fait rapport sur les transferts de technologie effectués par des laboratoires du gouvernement des États-Unis, et il fournit à d'autres pays des services de consultation et d'aide sur la législation et les procédures des États-Unis en matière de transfert de technologie.

8.9. En 2012, des chercheurs des PMA suivants ont participé à ce programme:

- Sénégal – 1;
- Ouganda – 1; et
- Népal – 1.

8.10. En 2013 (à ce jour), des chercheurs des PMA suivants ont participé à ce programme. Il est à noter que seulement sept des chercheurs participants en 2013 étaient "nouveaux" (désignés par un astérisque ci-dessous). Les trois autres chercheurs étaient aussi au NIST en 2012 et étaient compris dans le total.

- Sénégal – 1;
- Ouganda – 1;
- Bangladesh – 3*;
- Éthiopie – 1*;
- Burkina Faso – 2*;
- Népal – 1; et
- Tanzanie – 1*.

9 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

9.1. L'"Aide pour le commerce" ou aide au renforcement des capacités commerciales est un élément fondamental de la stratégie du gouvernement des États-Unis pour promouvoir la croissance économique par le commerce, et pour donner aux pays en développement les moyens de négocier et de mettre en œuvre des accords commerciaux d'ouverture des marchés axés sur

les réformes. Le renforcement des capacités commerciales consolide le lien entre le commerce et le développement en dotant les pays en développement d'outils qui leur permettent de tirer parti au mieux des possibilités commerciales, y compris en créant des conditions propices au transfert de technologie. Les États-Unis considèrent leurs activités dans ce domaine comme une partie intégrante de leur programme d'incitations en faveur du transfert de technologie.

9.2. Au cours de l'exercice 2012, les États-Unis ont alloué plus de 118 millions de dollars EU à des activités de renforcement des capacités commerciales, en particulier dans les PMA. Pour la période allant des exercices 2001 à 2012, ces activités ont totalisé plus de 4,2 milliards de dollars EU.

10 MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION

10.1. La Millennium Challenge Corporation (MCC) est une entreprise publique fédérale qui fournit une aide au développement et dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté par la croissance économique en investissant dans des domaines tels que l'agriculture, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les services bancaires et financiers, l'énergie, la santé, l'éducation et les services communautaires, la gouvernance et les transports (route, eau et air). Créée en 2004, la MCC a signé 26 pactes avec 25 pays d'une valeur de plus de 9,3 milliards de dollars EU.

10.2. La MCC met actuellement en œuvre des programmes "seuil" ou des pactes avec huit PMA Membres de l'OMC: Burkina Faso, Lesotho, Malawi, Mozambique, Niger, Sénégal, Tanzanie et Zambie. En outre, elle a achevé des programmes pour le Bénin, le Mali, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, PMA qui a engagé le processus d'accession à l'OMC, et le Vanuatu, PMA qui est un nouveau Membre de l'OMC.

11 DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS

11.1. Le Département des transports joue un rôle important dans le maintien du système de transport mondial solide et interconnecté dont dépend la croissance économique aux États-Unis et à l'étranger. Il participe activement à une large gamme d'activités destinées à renforcer les capacités et l'infrastructure des transports dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

11.2. Le programme "Safe Skies for Africa" (SSFA) part du principe que la sécurité aérienne est une condition préalable à l'accroissement du commerce et de l'investissement et au développement économique à long terme en Afrique. L'amélioration de la sécurité aérienne encourage les contacts professionnels au moyen desquels s'effectue le transfert de technologie par le secteur privé. Les volets sûreté et sécurité viennent compléter les efforts mis en œuvre par le gouvernement des États-Unis pour conclure des accords de type "ciel ouvert" avec des pays africains clés et pour promouvoir les accords de partage de codes de vol entre les compagnies aériennes des États-Unis et de l'Afrique. Depuis 2008, le programme SSFA poursuit sa mission de promotion d'un renforcement durable de la sécurité aérienne en Afrique, afin de contribuer au développement économique et à l'augmentation des investissements entre les États-Unis et l'Afrique. Le programme vise principalement à accroître le nombre de pays africains qui satisfont aux normes de sûreté et de sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le Nigéria y est parvenu récemment grâce à l'assistance technique de l'Administration fédérale de l'aviation (FAA). Les efforts déployés dans le cadre du programme SSFA ont permis de renforcer la sûreté et la sécurité aériennes dans toute l'Afrique subsaharienne. Le programme favorise une approche bilatérale et régionale pour la création d'autorités de l'aviation civile qui respectent les normes de l'OACI. Le programme du Département des transports a formé des spécialistes africains dans les locaux de la FAA à Oklahoma City, et sur place en Afrique lorsque cela était approprié. Grâce à ces activités de renforcement des capacités, des centaines d'employés ont reçu une formation de pointe en matière de navigabilité, d'exploitation, de navigation aérienne, de sécurité aérienne (en partenariat avec l'Administration de la sécurité des transports), et de processus et procédures d'enquête en cas d'accident (en partenariat avec le Comité national de la sécurité des transports).

12 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (USDA)

12.1 Présentation de rapports sur le transfert de technologie par l'USDA

12.1. Le Département de l'agriculture publie un rapport annuel sur le transfert de technologie (voir le plus récent rapport à l'adresse suivante: https://www.ars.usda.gov/sp2UserFiles/Place/01090000/FY2012_AnnRpt_USDA.pdf). L'USDA définit au sens large le transfert de technologie comme étant l'adoption des résultats de recherche dans l'intérêt général. Les innovations scientifiques issues des recherches internes de l'USDA créent des technologies, procédés, produits et services nouveaux qui profitent au pays en accroissant la productivité, l'efficacité et la compétitivité mondiale du secteur agricole des États-Unis. Afin de faciliter le transfert de technologie, l'USDA recourt aussi bien à des instruments contractuels, comme les CRADA, les licences d'invention et les accords de transfert de matériels, qu'à la diffusion publique des résultats des recherches et à la distribution de matériel phytogénétique amélioré. Comme il a pour mission dans le domaine de la recherche d'utiliser le mécanisme le plus efficace pour transférer des technologies aux fins d'une large utilisation par le public, l'USDA ne recourt à la protection par brevets et à la concession de licences que lorsque le transfert effectif de technologie nécessite le concours d'un partenaire du secteur privé. C'est généralement le cas lorsque les actifs complémentaires nécessaires à la fabrication, commercialisation et distribution d'une nouvelle technologie ne peuvent être fournis que par un partenaire commercial. Dans ces cas, il faut assurer une protection par brevet pour protéger l'investissement du partenaire commercial. Le rapport annuel de l'USDA sur le transfert de technologie fournit d'autres renseignements sur les divers mécanismes qui sont utilisés pour procéder à ce transfert, ainsi que des descriptions des divers types de technologies qui ont été transférées.

12.2. En partageant des connaissances et des technologies grâce à l'étroite collaboration qu'il a établie avec les instituts de recherche nationaux et internationaux d'autres pays et des États-Unis pour renforcer la capacité de recherche institutionnelle et accélérer le développement de technologies, le Service de recherche agricole permet, grâce à ses projets de collaboration, à la fois de transférer des technologies et de consolider les relations internationales par les réseaux commerciaux et diplomatiques des États-Unis. La liste des accords internationaux formels est disponible à l'adresse suivante: <http://www.ars.usda.gov/research/projects.htm?slicetype=International>. Par ailleurs, le Service de recherche agricole effectue des recherches destinées spécifiquement aux pays en développement comme l'indiquent la page Web de l'initiative Feed the Future (<http://www.ars.usda.gov/Research/docs.htm?docid=22832>) et d'autres programmes qu'il réalise de concert avec l'USAID et d'autres agences.

12.2 Système national de gestion du matériel phytogénétique (NPGS): transfert de technologie sous forme de matériel phytogénétique et de renseignements connexes

12.3. Tous les pays sont fortement tributaires de la culture de plantes non indigènes pour répondre à leurs besoins alimentaires. Cette interdépendance fait ressortir la nécessité de coopérer pour la conservation, l'échange et l'utilisation des ressources phytogénétiques qui sous-tendent la production agricole dans le monde entier. Il est de plus en plus important que les pays coopèrent pour que la production alimentaire mondiale puisse répondre aux besoins des générations futures. Le gouvernement des États-Unis participe activement à la collecte et à la conservation de matériel phytogénétique depuis le début du XIX^e siècle. Pour un compte rendu détaillé des ressources phytogénétiques aux États-Unis, voir le Country Report on the State of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture à l'adresse suivante: "http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/PGR/SoW2/country_reports/america/US.pdf". Aujourd'hui, le Système national de gestion du matériel phytogénétique (NPGS) est le premier responsable au niveau fédéral de la conservation *ex situ* de collections de plantes cultivées et d'espèces sauvages apparentées.

12.4. Le NPGS reconnaît depuis longtemps que tous les pays sont interdépendants pour ce qui est de leurs besoins en ressources phytogénétiques. Il met ce principe en pratique, non seulement grâce à la conservation et à la distribution de matériel génétique et de renseignements connexes à des scientifiques du monde entier, mais aussi grâce au soutien et au renforcement des capacités pour la conservation des ressources génétiques dans de nombreux pays. Cette collaboration se traduit à la fois par des contributions utiles à tous les pays et par un soutien individuel pour des pays spécifiques. Au niveau international, le NPGS s'est associé à Biodiversity International et au

Global Crop Diversity Trust pour mettre au point un nouveau système de gestion des renseignements relatifs au matériel génétique, GRIN-Global, qui deviendra la référence mondiale pour la sauvegarde, la gestion et la publication de ces renseignements irremplaçables. Le logiciel est gratuit et peut fonctionner sur quatre plates-formes de bases de données différentes, comprenant toutes des versions exemptes de droits de licence. GRIN-Global est alimenté par les Centres du CGIAR (à l'origine, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale) et par certains systèmes nationaux de ressources génétiques, dont l'USDA, le Service de recherche agricole et le NPGS.

12.5. Le matériel génétique conservé par le NPGS fait l'objet d'une très forte demande. Largement utilisé pour l'amélioration des cultivars, il sert aussi à d'autres études scientifiques très diverses, dont la plupart contribuent en fin de compte à améliorer la production agricole. En réponse aux demandes de chercheurs, de phytogénéticiens et d'administrateurs du monde entier, le NPGS a distribué en moyenne entre 2003 et 2013 plus de 191 954 obtentions par an. Au cours des huit premiers mois de 2013, plus de 165 000 échantillons ont été transmis. Environ 70% des obtentions ont été distribuées à des scientifiques des États-Unis et 30% à des scientifiques étrangers, y compris à des centres du CGIAR. Des scientifiques ont reçu du matériel génétique dans 140 pays, y compris les pays suivants: Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Érythrée, Éthiopie, Haïti, Lesotho, Madagascar, Mali, Myanmar, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie et Zambie. En 2012, plus de 2 400 échantillons d'obtentions initialement collectés en Éthiopie ont été rapatriés et déposés à la banque de gènes nationale de l'Institut de conservation de la biodiversité. En 2013, 80 obtentions d'amarante ont été transmises à un chercheur universitaire du Bénin dans le cadre du programme de sélection des cultures adaptables.

12.6. Ces dernières années, le gouvernement des États-Unis a fourni un financement à de nombreux autres projets de conservation et d'utilisation du matériel génétique, pour lesquels des scientifiques du NPGS ont collaboré avec le Service des relations agricoles avec l'étranger et avec le Bureau des programmes de recherche internationaux du Service de recherche agricole de l'USDA. Dans le cadre d'une coopération technique avec des confrères du NPGS, des scientifiques de l'Université agricole du Bangladesh à Mymensing ont recueilli, évalué, conservé et distribué du matériel génétique de variétés locales et d'espèces sauvages apparentées de fruits et légumes traditionnels. Sur plusieurs décennies, en plus du "transfert de technologie" réalisé grâce à la distribution de matériel génétique, le personnel du NPGS a dispensé une formation sur tous les aspects de la conservation, de l'évaluation, de la documentation et de l'amélioration de ce matériel à beaucoup de scientifiques de nombreux pays. Dans certains cas, des programmes ont permis de former de nombreux scientifiques d'un même pays.

12.7. Les membres du personnel du NPGS travaillent avec des collaborateurs de multiples pays à mesure que leurs banques de gènes adoptent le logiciel GRIN-Global. En coopération avec Bioversity International, ils ont organisé des ateliers sur GRIN-Global à l'intention de nombreux pays. Ils fournissent aux équipes de Bioversity International une assistance technique pour répondre aux questions des utilisateurs et les former au logiciel. Ils continuent en outre à mettre à jour les matériels de formation et documents de référence, ainsi que les traductions de l'interface. D'autres améliorations et perfectionnements sont en train d'être apportés à GRIN-Global.

Répartition du matériel phytogénétique par pays Membre de l'OMC ou ayant le statut d'observateur à l'OMC (2002-2013) *

Afghanistan	152
Bangladesh	51
Bénin	80
Burkina Faso	14
Burundi	66
CGIAR	21 774

Cambodge	42
Éthiopie	5 653
Haiti	40
Lesotho	28
Madagascar	78
Mali	39
Myanmar	20
Niger	772
Rwanda	452
Sénégal	75
Sierra Leone	313
Soudan	337
Tanzanie	317
Zambie	248

* Jusqu'en août 2013.

13 AGENCE DES ÉTATS-UNIS POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

13.1. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) est le principal organisme du gouvernement des États-Unis qui contribue à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté dans les pays en développement. L'objectif primordial de l'USAID en matière de croissance économique est d'aider les pays partenaires à parvenir à une croissance rapide, soutenue et généralisée incluant tous les groupes vulnérables. La promotion du transfert de technologie et le respect des DPI jouent un rôle important dans l'atteinte de cet objectif.

13.2. Afin de soutenir la croissance économique, l'agriculture et le commerce, l'USAID s'efforce: a) de développer des marchés qui fonctionnent bien dans les pays en développement; b) d'améliorer les possibilités d'activités productives pour les plus démunis, les femmes et d'autres groupes défavorisés; et c) de renforcer le cadre international relatif aux politiques, aux institutions et aux biens publics à l'appui des perspectives et des possibilités de croissance pour les pays pauvres. Il s'agit par exemple de la recherche-développement dans le cadre d'initiatives spéciales concernant l'agriculture, la santé et d'autres problèmes propres aux pays en développement, et de la promotion de normes internationales – du commerce aux DPI – qui doivent être des sources d'inspiration pour les économies en développement.

13.3. L'un des grands axes des activités de l'USAID en matière de croissance économique et de commerce, qui mettent l'accent sur les politiques en matière de commerce et d'investissement, l'évaluation et la réforme des institutions, le renforcement des capacités commerciales et la formation technique, la saine gestion des ressources naturelles dans le respect de l'environnement, et la promotion du développement du secteur privé en Afrique et aux États-Unis, est d'aider les PMA à s'intégrer dans l'économie mondiale. Comme il en a été fait mention, l'USAID joue un rôle clé en fournissant aux PMA une aide pour le commerce ou aide au renforcement des capacités commerciales. Elle est le deuxième fournisseur d'aide au renforcement des capacités commerciales du gouvernement des États-Unis après la MCC et, entre 1999 et 2009, elle a accordé à ce titre plus de 805 millions de dollars EU à 43 PMA.

13.4. Les programmes ci-après sont des exemples d'initiatives de l'USAID qui encouragent directement ou indirectement le transfert de technologie.

13.1 Initiative pour la compétitivité de l'Afrique sur le plan mondial

13.5. Étant l'un des principaux programmes de renforcement des capacités commerciales de l'USAID en Afrique subsaharienne, l'Initiative pour la compétitivité de l'Afrique sur le plan mondial (AGCI) a soutenu l'incubation et l'expansion de centres régionaux pour le commerce gérés par l'USAID en faveur de la compétitivité en Afrique subsaharienne (Botswana, Ghana, Kenya et Sénégal). Ce programme quinquennal (2006-2010) doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars EU visait à développer les échanges commerciaux et les investissements de l'Afrique avec les États-Unis, avec d'autres partenaires commerciaux internationaux et, sur le plan régional, avec le reste de l'Afrique en améliorant la compétitivité des exportations des entreprises d'Afrique subsaharienne. Les objectifs de l'AGCI étaient les suivants: a) rendre le climat des affaires plus propice aux échanges et aux investissements du secteur privé; b) améliorer les connaissances et les compétences des entreprises privées d'Afrique subsaharienne afin qu'elles puissent tirer parti des débouchés commerciaux; c) rendre les services financiers plus accessibles pour le commerce et l'investissement; et d) faciliter les investissements dans les infrastructures. Les sites Internet suivants donnent des renseignements complémentaires sur ces centres: <http://www.watradehub.com/> (deux centres en Afrique de l'Ouest); <http://www.satradehub.org/> (Afrique australe); et <http://www.competeafrica.org/> (Afrique orientale et centrale). Un recueil d'exemples de réussite et d'études de cas en rapport avec le commerce africain en 2011 peut être consulté à l'adresse suivante: http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnads418.pdf.

13.2 Initiative "Feed the Future"

13.6. "Feed the Future" (FTF), initiative du gouvernement des États-Unis contre la faim et pour la sécurité alimentaire, soutient les approches pilotées par les pays qui visent à s'attaquer aux causes profondes de la faim et de la pauvreté. Grâce à cette initiative présidentielle, les États-Unis aident les pays à transformer leur propre secteur agricole afin de produire durablement assez de nourriture pour nourrir leur population. En conséquence, une aide alimentaire précieuse peut être utilisée pour répondre à des catastrophes imprévues plutôt que pour faire face à une insécurité alimentaire chronique ou à des cycles prévisibles de sécheresse ou d'inondation. L'USAID a pour responsabilité de diriger l'initiative FTF, laquelle nécessite une coordination des efforts avec huit autres organismes des États-Unis. Suite à l'établissement du Bureau de la sécurité alimentaire au sein de l'USAID, des spécialistes de l'agriculture, de la recherche, de la nutrition et du secteur privé ont été réunis pour orienter et coordonner les initiatives de l'Agence dans le domaine de la sécurité alimentaire.

13.7. Au Sommet du G-8 en 2009, le Président a annoncé le versement d'au moins 3,5 milliards de dollars EU sur trois ans en faveur du développement agricole et de la sécurité alimentaire, afin de générer, par effet de levier, un financement coordonné de plus de 18,5 milliards de dollars EU provenant d'autres donateurs à l'appui d'une approche commune. Sous la direction du coordonnateur de la politique des États-Unis contre la faim et pour la sécurité alimentaire, l'USAID cherche à promouvoir la sécurité alimentaire mondiale en s'attaquant de façon exhaustive aux causes sous-jacentes de la faim et de la malnutrition, en investissant dans des plans pilotés par les pays; en renforçant la coordination stratégique; en tirant parti des atouts des institutions multilatérales; et en prenant des engagements soutenus et responsables. Dans le cadre de l'initiative FTF, les partenariats entre l'USAID et le secteur privé catalyseront une croissance et un développement économiques entraînés par le secteur agricole en comblant le fossé entre les solutions novatrices relatives à la productivité de l'agriculture et la demande durable du marché; en favorisant un environnement propice à une croissance induite par le marché; et en établissant des liens entre de grandes institutions commerciales et de petits exploitants partenaires. L'USAID travaille en collaboration avec ses partenaires à l'établissement de modèles novateurs d'investissement conjoints et de partenariats avec le secteur privé, à la réduction des risques, à l'instauration d'un environnement porteur, à l'exploitation commerciale des nouvelles technologies et au renforcement des capacités. Par la fourniture d'une assistance technique, l'USAID cherche aussi à développer les marchés et les échanges commerciaux dans les PMA et les pays visés par l'initiative FTF, en favorisant: la diffusion de renseignements sur les marchés; les infrastructures commerciales après récolte; et l'accès aux services de développement des entreprises et aux services financiers, de manière à encourager le transfert de technologie et le commerce. En outre, l'assistance technique dans le cadre de l'initiative FTF permettra d'améliorer la sécurité sanitaire

des animaux, des plantes et des produits alimentaires en relevant les normes et en créant des cadres réglementaires solides; en réduisant les délais et les coûts associés aux mouvements transfrontières des marchandises; et en créant un environnement propice à la croissance du secteur agro-industriel.

13.3 Alliance mondiale pour le développement (GDA)

13.8. L'Alliance mondiale pour le développement (GDA) mobilise les idées, les efforts et les ressources des gouvernements, des entreprises et de la société civile en créant des partenariats public-privé pour stimuler la croissance économique, développer les entreprises, perfectionner la main-d'œuvre, répondre aux problèmes de santé et d'environnement, et démocratiser l'accès à l'éducation et à la technologie. Ce modèle économique établit un lien entre l'aide étrangère des États-Unis et les ressources, l'expertise et la créativité des gouvernements, des entreprises et de la société civile. Dans ce cadre, l'USAID et ses partenaires joignent leurs forces pour répondre à des problèmes de développement pressants, et parviennent ainsi à des résultats qui ne pourraient pas découler d'actions individuelles. Pendant l'exercice 2009, l'USAID comptait plus de 1 000 partenariats avec 3 000 acteurs uniques, qui mobilisaient des milliards de dollars en ressources publiques-privées combinées pour le développement. Travaillant avec des entreprises multinationales et des sociétés régionales et locales, l'USAID établit des partenariats qui peuvent avoir une incidence considérable sur les grands défis du développement. L'USAID a établi un partenariat avec Starbucks au cours des dix dernières années afin de renforcer les capacités de la chaîne d'approvisionnement mondiale en café. Les partenariats entre l'USAID et Starbucks améliorent la qualité du café, certifient des pratiques durables et fixent des prix élevés qui permettent d'accroître les revenus locaux. Ces partenariats qui sont établis dans plusieurs pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie ont eu une incidence substantielle. Par exemple, le programme de l'USAID et du Mexique a directement touché près de 12 000 personnes dans 45 collectivités en améliorant les meilleures pratiques de la chaîne d'approvisionnement en café, rehaussant de ce fait la qualité de la production. Au Rwanda, Starbucks a triplé la quantité de grains de café achetés auprès des producteurs locaux entre 2006 et 2008, lorsqu'elle a commencé à vendre le café rwandais dans le cadre de sa ligne haut de gamme Black Apron Exclusives.

13.9. En 2005, l'USAID a créé un nouvel instrument de souscription – l'accord de collaboration – qui permet de verser des fonds directement à des partenaires non traditionnels. À titre d'exemple, le Réseau consultatif pour le financement privé (PFAN), une alliance entre entreprises et investisseurs privés, reçoit un financement de l'USAID pour aider les concepteurs de technologies respectueuses du climat dans les pays en développement à trouver un financement. Grâce aux partenariats conclus dans le cadre de l'Alliance, l'USAID a obtenu non seulement des ressources financières additionnelles pour ses activités en faveur du développement, mais aussi des nouvelles technologies, du capital intellectuel et des compétences techniques et administratives, qui lui permettent de mieux relever les défis de plus en plus complexes du développement. Les activités menées dans le cadre de ces partenariats se sont poursuivies en 2012 et 2013.

13.4 Large bande et innovation (GBI)

13.10. Le nouveau programme mondial en faveur des réseaux à large bande et de l'innovation (GBI) de l'Agence des États-Unis pour le développement international a été conçu pour que l'Agence concentre son attention et ses ressources sur l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'ensemble de son portefeuille de projets de développement. Le programme GBI est stratégiquement axé sur deux domaines prioritaires:

- étendre la portée des réseaux à large bande, y compris des réseaux mobiles améliorés, dans les régions rurales éloignées à titre d'infrastructure clé permettant d'élargir la portée des services socioéconomiques grâce aux ONG et entrepreneurs membres de partenariats avec l'USAID, ainsi qu'à d'autres acteurs œuvrant au sein de la communauté du développement aux niveaux international, national et local; et
- miser sur l'élargissement de ces réseaux à large bande et mobiles pour offrir des applications à valeur ajoutée facilitées par le réseau dans l'ensemble du portefeuille de projets de développement de l'USAID.

13.11. L'une des composantes fondamentales de ce deuxième domaine prioritaire est l'établissement de partenariats public-privé (PPP). À cette fin, le programme GBI et NetHope ont été jumelés pour former l'Alliance GBI. Celle-ci accorde la priorité au deuxième de ces deux domaines prioritaires, en reconnaissant qu'au sein de l'écosystème NetHope, il existe également une composante de connectivité.

13.12. NetHope est un consortium de 32 des plus grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationales qui œuvrent dans plus de 180 pays. Les partenaires de NetHope comprennent plusieurs sociétés de haute technologie des États-Unis comme Intel, Cisco, Microsoft et Google, et des associations professionnelles internationales comme le Global VSAT Forum (GVF). Parmi les autres organisations qui apportent un soutien figurent la Fondation Rockefeller, la Fondation Bill et Melinda Gates et la Fondation W.G. Kellogg. La mission essentielle de NetHope est de servir de catalyseur pour faire en sorte que ses membres aient accès aux meilleures technologies et pratiques de l'information et de la communication lorsqu'ils fournissent des services aux populations des pays en développement.

13.13. L'accent est mis sur cinq initiatives stratégiques:

- connectivité;
- renforcement des capacités sur le terrain;
- assistance d'urgence;
- services partagés;
- innovation.

13.14. Grâce à l'Alliance GBI, l'USAID collaborera étroitement avec l'écosystème NetHope pour cibler des domaines hautement prioritaires qui nécessitent une attention spéciale, pour définir les exigences auxquelles doivent répondre les ensembles de solutions TIC communes, et en définitive pour développer des solutions communes et permettre à toutes les ONG d'avoir accès à ces solutions et de les mettre en œuvre en tant que composantes essentielles de leurs projets. Les buts de cette collaboration sont de réduire les délais de mise en œuvre, d'abaisser les coûts d'exécution et d'exploitation, d'améliorer la qualité du soutien grâce à des solutions conjointes, et de contribuer à s'assurer qu'il est fait un usage plus généralisé et plus évolutif, reproductible et durable des solutions axées sur les TIC.

13.5 Initiative "Power Africa"

13.15. La disponibilité accrue d'électricité à faible coût et respectueuse de l'environnement est indispensable au développement économique de l'Afrique de l'Ouest et au commerce avec cette région. Au cours de l'exercice 2005, le Programme pour l'Afrique de l'Ouest de l'USAID a continué de soutenir le Réseau d'interconnexion d'Afrique de l'Ouest (WAPP), une association professionnelle créée par des fournisseurs de services d'électricité dans la région dans le but d'accroître les investissements dans le secteur. Le WAPP a franchi une nouvelle étape de son développement avec l'approbation de principe des statuts d'une organisation de gestion du réseau d'interconnexion par les Ministres de l'énergie des États membres de la CEDEAO à la fin d'octobre 2005. Pendant l'exercice 2005, un consortium de sociétés des États-Unis et d'Afrique de l'Ouest a commencé à construire le gazoduc d'Afrique de l'Ouest. Les premières livraisons de gaz ont eu lieu en 2010. L'investissement de l'USAID dans le gazoduc a permis aux organismes de réglementation et aux gouvernements de créer l'environnement propice à ce projet d'une valeur de 615 millions de dollars EU, qui permettra d'approvisionner les centrales électriques du Bénin, du Ghana et du Togo en énergie à faible coût.

13.16. L'USAID fournit également une assistance technique aux réseaux d'interconnexion d'Afrique australe, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Cet appui a pour but d'améliorer l'accès à une électricité fiable et abordable grâce au commerce transfrontières d'énergie économique, tout en renforçant la capacité des compagnies d'électricité du continent de fournir des services essentiels d'une manière commercialement viable.

13.17. Une nouvelle initiative du Président des États-Unis, Power Africa, qui vise à doubler l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne, a permis d'appuyer ce transfert d'actifs du secteur public vers le secteur privé. Le Président des États-Unis, M. Barack Obama, s'est engagé dans le cadre de cette initiative à fournir 7 milliards de dollars EU au cours des cinq années suivantes pour apporter une aide à six pays africains, dont le Nigéria. L'initiative "Power Africa" permettra de combler le fossé entre la pénurie d'électricité de l'Afrique et son potentiel économique en établissant une collaboration avec des partenaires des États-Unis et de l'Afrique, et des partenaires internationaux – des secteurs privé et public – dans le but de prendre les mesures nécessaires, aussi bien pour aider les pays à exploiter de manière responsable des ressources récemment découvertes que pour construire des installations de production et de transport d'énergie, et pour développer des miniréseaux et des réseaux électriques autonomes. Le gouvernement des États-Unis travaillera en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement, et les autres donateurs et investisseurs pour mettre en valeur les ressources du secteur de l'énergie. Tous les partenaires de l'initiative "Power Africa" reconnaissent que les entreprises et les gouvernements doivent s'engager à long terme pour combler le déficit énergétique de l'Afrique. Il sera demandé aux gouvernements d'engager des réformes radicales. Les entreprises devront offrir des solutions durables, sur le long terme. Et il faudra que les partenaires du gouvernement des États-Unis appuient concrètement et efficacement les projets prometteurs. L'initiative "Power Africa" existe pour que ces mesures puissent être prises.

13.6 Partenariats pour un engagement accru dans la recherche

13.18. Les Partenariats pour un engagement accru dans la recherche (PEER) sont un programme conjoint de l'USAID, de la Fondation nationale pour la science (NSF) et des Instituts nationaux de la santé (NIH), qui aide les scientifiques des pays en développement en leur offrant la possibilité de collaborer avec des scientifiques financés par la NSF – et les NIH – à des recherches portant sur des sujets liés aux questions de développement social et économique, comme la santé, le changement climatique, l'agriculture, l'eau, la conservation de la biodiversité et l'atténuation des catastrophes. Les bourses accordées au titre des PEER sont versées directement aux institutions des pays en développement et les chercheurs des pays en développement qui en bénéficient s'engagent à s'efforcer de résoudre des problèmes majeurs du développement mondial tout en tirant parti des compétences scientifiques des États-Unis et en nouant des relations scientifiques à long terme. D'autres renseignements sont disponibles à l'adresse suivante: <http://sites.nationalacademies.org/pga/dsc/peer/index.htm>.

13.7 Réseau de recherche de solutions dans l'enseignement supérieur (HESN)

13.19. L'USAID a créé un groupe de sept laboratoires du développement qui exploitent les ressources intellectuelles d'importants établissements universitaires des États-Unis et d'autres pays, et qui permettent d'élaborer et d'appliquer de nouveaux outils et approches dans les domaines de la science, de la technologie et de l'ingénierie pour résoudre certains des problèmes universels les plus complexes du développement. Les laboratoires aideront l'USAID et d'autres parties prenantes en matière de développement à trouver des solutions plus novatrices, axées sur les résultats, efficaces, efficientes et accessibles aux problèmes universels du développement dans des domaines tels que la santé, la sécurité alimentaire et les conflits chroniques dans le monde. Le HESN créera un groupe novateur de sept laboratoires du développement qui permettra à l'USAID et à d'autres parties prenantes:

- d'acquérir une meilleure compréhension des problèmes et solutions dans le domaine du développement grâce à des données et analyses de meilleure qualité;
- de tester, évaluer et optimiser les technologies aux fins du développement;
- de concevoir, créer et développer des approches novatrices pour aborder les problèmes du développement, y compris l'incubation de nouvelles technologies et innovations à faible coût;
- de promouvoir l'entrepreneuriat comme moyen de maintenir et adapter ces outils et approches; et
- de mobiliser l'enthousiasme et l'intérêt des étudiants pour le développement.

Des laboratoires du développement sont actuellement opérationnels à la Duke University, à la Texas A&M University, au College of William and Mary, à l'Université de l'État du Michigan, à l'Université Makerere (Ouganda), à l'Université de Californie (campus de Berkeley), et au Massachusetts Institute of Technology.

13.8 Initiative régionale sud-asiatique pour l'énergie (SARI/ENERGY)

13.20. Dans sa quatrième phase (exercices 2013 à 2017), le programme régional pour l'énergie de l'USAID (SARI/EI), mettra l'accent sur la promotion du commerce transfrontières d'énergie. En créant des conditions systémiques propices à ce commerce, le programme vise à améliorer les perspectives du commerce et de l'investissement liées aux projets de transport transfrontières d'énergie ainsi qu'aux projets de production d'énergie. En tant que plate-forme de discussion, de débat et de réflexion sur les questions relatives au commerce transfrontières d'énergie, le programme SARI/EI envisage d'établir et de soutenir trois groupes de travail dont chacun visera l'un des objectifs suivants:

- i) harmonisation progressive des questions stratégiques, juridiques et réglementaires;
- ii) augmentation des interconnexions des réseaux infrarégionaux de transport d'électricité; et
- iii) établissement d'un réseau et de marchés de l'électricité dans l'Asie du Sud.

13.21. Suite à la mise en œuvre du programme SARI/EI, les réseaux infrarégionaux dans les régions du nord-est, de l'est et du sud de l'Asie du Sud en sont à différentes étapes de leur développement. Les trois projets, qui donnent lieu à un investissement de 1,1 milliard de dollars EU dans les interconnexions et les infrastructures des réseaux de transport d'énergie, sont les suivants: une interconnexion Inde-Népal de 150 MW (57 millions de dollars EU), une interconnexion sous-marine Sri Lanka-Inde (867 millions de dollars EU) et un lien Inde-Bangladesh de 500 MW (154 millions de dollars EU). Parmi ces projets, la connexion Inde-Bangladesh devrait prochainement être opérationnelle.

13.22. Les activités menées par les groupes de travail du programme SARI/EI, en particulier les premier et deuxième groupes de travail, créeront une atmosphère propice à la réalisation des projets susmentionnés ainsi qu'au développement d'idées de nouveaux projets transfrontières. Le premier groupe de travail encouragera les interconnexions des infrastructures en remédiant aux obstacles technologiques auxquels sont confrontés les projets, par exemple, l'insuffisance des capacités de conception, d'exploitation et de maîtrise de la technologie du courant continu à haute tension (CCHT). De la même manière, le deuxième groupe de travail contribuera à la création de marchés de l'énergie et de mécanismes destinés à établir des pratiques commerciales transparentes. Les efforts faits dans le cadre du programme SARI/EI donneront une forte impulsion au commerce transfrontières d'énergie entre les pays de l'Asie du Sud, ce qui favorisera et améliorera les perspectives du commerce et de l'investissement dans le secteur de l'énergie de la région.

13.9 Initiative du Triangle de corail sur les récifs coralliens, la pêche et la sécurité alimentaire

13.23. L'Initiative du Triangle de corail (CTI-CFF) sur les récifs coralliens, la pêche et la sécurité alimentaire est un partenariat multilatéral visant à sauvegarder les ressources biologiques marines et côtières exceptionnelles de cette région d'Asie du Sud-Est. Considérée comme le centre mondial de la diversité biologique marine, la région du Triangle de corail englobe les eaux de six pays – les Îles Salomon, l'Indonésie, la Malaisie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines et le Timor-Leste – dans lesquels un habitant sur trois dépend de la pêche côtière pour sa subsistance quotidienne en aliments primaires. L'Initiative a été officiellement lancée en décembre 2007 durant la 13^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques à Bali, et elle a reçu le soutien des six chefs d'État concernés au Sommet de la CTI-CFF tenu en mai 2009. Quelque 363 millions de personnes vivent dans cette région qui est confrontée à des risques immédiats liés à divers facteurs, y compris la surpêche, les méthodes de pêche non durables, les sources de pollution terrestre et le changement climatique. Le gouvernement des États-Unis a été le premier contributeur et partenaire financier de la CTI en s'engageant à verser plus de 41 millions de dollars EU sur cinq ans au titre d'un programme

régional USAID/RDMA (Mission régionale de développement-Asie) pour aider les pays du Triangle de corail à mettre en œuvre cette initiative. Avec la collaboration des gouvernements des pays du Triangle de corail et de la communauté internationale, ce programme quinquennal fournit une assistance technique et contribue à renforcer les capacités pour répondre à des questions cruciales, y compris la sécurité alimentaire, le changement climatique et la préservation de la biodiversité marine dont la pêche et le tourisme dépendent. L'équipe des États-Unis qui fournit un soutien à l'initiative CTI-CFF comprend le Département d'État, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), un consortium d'ONG (Fonds mondial pour la nature, Conservation de la nature et Conservation International) et un maître d'œuvre (ARD) qui est chargé de l'intégration du programme. Les missions bilatérales de l'USAID en Indonésie, aux Philippines et au Timor-Leste fournissent un soutien additionnel. Dans l'ensemble, l'aide du gouvernement des États-Unis totalise plus de 60 millions de dollars EU.

13.24. L'aide fournie par le gouvernement des États-Unis favorise l'adoption des meilleures pratiques en gouvernance océanique régionale et gestion des écosystèmes côtiers et marins pour garantir la fourniture à long terme des services essentiels assurés à la population locale. Ces meilleures pratiques comprennent le renforcement des institutions pour préserver leur impact; l'harmonisation et la mise en œuvre d'approches écosystémiques de la politique et pratique de la gestion des pêches dans la région; l'établissement d'un système de zones marines protégées dans les six pays et d'un cadre efficace de gestion; et la mise en place d'un plan d'intervention précoce pour l'adaptation au changement climatique associé à l'utilisation de divers outils et des capacités locales. Ce soutien a considérablement amélioré les politiques, les pratiques et le capital humain nécessaires pour prendre des décisions fondées sur les connaissances scientifiques et il a aussi permis de promouvoir les meilleures pratiques pour protéger le capital océanique naturel en dépit du changement climatique et des changements océaniques.

13.10 Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale

13.25. L'USAID soutient le CGIAR, partenariat mondial pour la recherche en faveur du développement qui se compose d'un consortium réunissant des centres internationaux de recherche sur l'agriculture et les ressources naturelles et des bailleurs de fonds, qui travaillent en partenariat pour remplir sa mission. Cette mission consiste à combattre la faim et la pauvreté, à améliorer la santé humaine et la nutrition, et à renforcer la capacité d'adaptation des écosystèmes en favorisant les partenariats, le leadership et l'excellence dans la recherche agronomique internationale. Le CGIAR a été établi en 1971; parmi ses bailleurs de fonds figurent des pays en développement et des pays développés, des organisations internationales et régionales, et des fondations privées.

13.11 Soutien aux biotechnologies

13.26. La biotechnologie agricole est un outil important qui, associé aux croisements classiques et à une meilleure gestion des ressources, permet d'améliorer le rendement des cultures, de l'élevage et de l'aquaculture, et d'augmenter ainsi les revenus des petits exploitants agricoles dans le respect de l'environnement, par les moyens suivants:

- réduire l'utilisation des pesticides et l'usage excessif des engrais qui présentent des risques pour la biodiversité et la santé humaine;
- lutter contre les maladies et parasites des végétaux en élaborant de nouvelles variétés résistantes;
- rendre les cultures vivrières courantes plus résistantes et plus tolérantes face aux contraintes environnementales, afin d'aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique;
- améliorer la qualité nutritionnelle des cultures de première nécessité pour enrayer la malnutrition et améliorer la santé des agriculteurs et des consommateurs; et
- permettre de mieux diagnostiquer les maladies du bétail et d'élaborer des vaccins plus efficaces pour les animaux.

13.27. Depuis 1989, l'USAID a adopté une approche innovante des biotechnologies, qui intègre le développement technologique et les réformes nécessaires pour une application sûre et effective dans les pays en développement. Cette approche intégrée permet de faire en sorte que les pays puissent accéder aux biotechnologies en toute sécurité s'ils le souhaitent, et de s'assurer que les petits agriculteurs ont accès à une gamme élargie de technologies. Pour ce faire, elle renforce les capacités techniques en matière de recherche-développement de cultures grâce aux biotechnologies et veille à ce que les décideurs disposent des ressources nécessaires pour prendre des décisions éclairées en matière de biotechnologies et de biosécurité.

13.28. Grâce aux programmes de l'USAID dans le domaine de la biotechnologie agricole, les pays en développement acquièrent les capacités requises pour élaborer les variétés dont ils ont besoin en toute sécurité. Les programmes mobilisent les compétences de chercheurs et de membres du personnel d'universités des États-Unis et de pays en développement, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'institutions internationales comme le CGIAR, afin de définir une stratégie intégrée pour le développement et la gestion de ces technologies.

13.29. Les objectifs sont les suivants:

- développer de nouvelles variétés pour les petits exploitants, afin d'améliorer la disponibilité des produits alimentaires et les moyens de subsistance;
- élaborer et renforcer les systèmes de biosécurité pour réglementer la biotechnologie;
- renforcer les capacités de développement technologique des pays en développement;
- sensibiliser davantage le public au domaine de la biotechnologie et de la biosécurité;
- aider les systèmes de recherche publics à traiter les questions de réglementation et de DPI au moment du transfert des variétés des laboratoires aux exploitations agricoles; et
- soutenir les recherches sur l'environnement pour contribuer à l'évaluation et à la gestion des risques biotechnologiques.

13.12 Programme de renforcement des systèmes de biosécurité

13.30. Le Programme de renforcement des systèmes de biosécurité (PBS) géré par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) soutient le développement et la mise en œuvre de systèmes nationaux de biosécurité en Afrique et en Asie. Il aborde cette problématique en intégrant recherche, renforcement des capacités et vulgarisation.

13.13 Programme de renforcement de la biosécurité en Asie du Sud

13.31. Le Programme de renforcement de la biosécurité en Asie du Sud est destiné à aider les gouvernements du Bangladesh, de l'Inde et du Pakistan à renforcer la gouvernance institutionnelle en matière de biotechnologie. Il fait fond sur les efforts existants pour conseiller les gouvernements quant à la façon d'améliorer et de rationaliser leurs systèmes pour mettre à profit la biotechnologie agricole dans un cadre réglementaire transparent, efficace et réactif, qui garantisse la sécurité des nouveaux aliments pour les personnes et les animaux, et qui protège l'environnement.

13.14 Programme de soutien à la biotechnologie agricole II

13.32. Le Programme de soutien à la biotechnologie agricole ABSPII, consortium réunissant des institutions du secteur public et du secteur privé financé par l'USAID et géré par l'Université Cornell, vise le développement et l'exploitation commerciale sûrs et effectifs de variétés issues de la biotechnologie agricole, en complément de l'agriculture traditionnelle et de l'agriculture biologique. Les pays partenaires de l'ABSPII sont actuellement le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, l'Ouganda et les Philippines, plusieurs représentants du programme étant présents sur place.

13.15 FONDATION POUR LA TECHNOLOGIE AGRICOLE EN AFRIQUE

13.33. La Fondation pour la technologie agricole en Afrique (AATF) facilite l'établissement de partenariats public-privé pour accéder à une technologie exclusive et faire en sorte que la biotechnologie soit acheminée par l'intermédiaire des secteurs privé et public locaux. Grâce au soutien de l'USAID, la gestion par l'AATF de ces liens en amont et en aval de la recherche publique a permis d'établir des partenariats internationaux pour développer des variétés résistantes aux insectes, des variétés de riz utilisant efficacement l'azote et du maïs xérophile à l'aide de la biotechnologie moderne. L'AATF œuvre dans plusieurs pays d'Afrique, dont l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Ghana, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda et la Tanzanie.

14 PROGRAMMES DE L'OFFICE DES BREVETS ET DES MARQUES DE COMMERCE DES ÉTATS-UNIS

14.1 Académie mondiale de la propriété intellectuelle

14.1. L'Office des brevets et des marques de commerce des États-Unis (USPTO) offre à différents pays, dont des PMA, une formation et une assistance technique portant sur la protection des DPI et les moyens de les faire respecter. Sans un bon système de protection des DPI, les entreprises étrangères hésitent à mettre leur technologie à la disposition de pays en développement partenaires, et les innovateurs de ces pays ne peuvent pas tirer profit de leur créativité. Au cours de l'exercice 2012, l'Académie mondiale de la propriété intellectuelle de l'USPTO a mené plus de 140 programmes de formation, d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'intention de plus de 9 200 participants originaires de 129 pays différents. La plupart des participants venaient de pays en développement et pays les moins avancés. Le site Web de l'USPTO, disponible à l'adresse <http://www.uspto.gov/>, contient sept modules d'apprentissage en ligne sur les DPI en anglais, arabe, espagnol, français et russe. À la fin de l'exercice 2012, ces modules avaient totalisé plus de 21 000 appels de fichiers depuis leur affichage sur le site Web de l'USPTO au début de 2010. En outre, l'USPTO a des attachés chargés des DPI qui sont en poste dans plusieurs ambassades ou consulats des États-Unis. Ces attachés travaillent avec les gouvernements et des ONG des pays hôtes pour fournir des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine des DPI présentant un intérêt particulier pour un ou plusieurs pays de leur région.

14.2. En 2007, l'USPTO a achevé la construction à son siège d'Alexandria (Virginie) d'une Académie mondiale de la propriété intellectuelle comprenant un centre de formation d'une superficie d'environ 20 000 pieds carrés. L'USPTO y dispense efficacement une formation qui s'adresse spécifiquement à des fonctionnaires étrangers chargés de questions de propriété intellectuelle. La formation est axée sur les renseignements pertinents pour les administrateurs d'offices de la propriété intellectuelle, les enquêteurs, les juges, les procureurs, les agents des douanes et d'autres fonctionnaires du gouvernement et des services chargés de l'application des lois. En 2012, des représentants de PMA ont participé à cinq programmes de l'Académie aux États-Unis et à d'autres programmes au siège de l'USPTO, tels que le Programme de "leadership" pour les visiteurs internationaux ou le Programme des missions/ambassades à l'étranger du Département d'État. Les pays représentés étaient les suivants: Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Gambie, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, RDP lao, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Yémen et Zambie.

14.3. L'Académie de l'USPTO et les attachés d'ambassade chargés des DPI fournissent aussi une assistance technique et un renforcement des capacités axés sur la propriété intellectuelle à des fonctionnaires étrangers dans leur pays d'origine. Les programmes ont porté sur les moyens de faire respecter les DPI ainsi que sur les brevets, les marques de fabrique ou de commerce, la politique en matière de droit d'auteur et les meilleures pratiques. Les participants à ces programmes offerts dans les pays d'origine ou dans la région au cours de l'exercice 2012 comptaient de nombreux fonctionnaires originaires des pays suivants: Albanie, Algérie, Argentine, Arménie, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Corée, Croatie, Estonie, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Hongrie, Inde, Indonésie, Jordanie, Kenya, Lettonie, Lesotho, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Mongolie, Mozambique, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Ouganda, République démocratique populaire lao, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République tchèque, Roumanie, Russie, Rwanda, Sénégal,

Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Soudan, Suède, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Viet Nam et Zambie.

14.4. L'USPTO exécute des programmes régionaux de transfert de technologie dans le monde entier. Par exemple, au cours de l'exercice 2012, la GIPA a organisé une série de séminaires Web sur le transfert de technologie en collaboration avec le National Council on Entrepreneurial Technology Transfer, pour discuter de diverses questions de propriété intellectuelle dans le contexte des opérations de transfert de technologie, y compris la commercialisation de la propriété intellectuelle, la protection des inventions, les secrets commerciaux, etc. Ces séminaires Web s'adressaient à des chercheurs et inventeurs. En outre, en novembre 2012, la GIPA a tenu un atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle et la concession de licences de technologie à l'intention des professionnels du transfert de technologie du monde entier, dont un certain nombre de PMA. Les sujets abordés comprenaient la promotion de l'innovation, l'identification des inventions brevetables, le rôle de l'office de transfert de technologie, les outils de gestion de la propriété intellectuelle et des études de cas.

14.5. Les États-Unis donnent de plus amples précisions sur leurs activités d'assistance technique, de formation et de transfert de technologie concernant spécifiquement les DPI dans leur rapport de 2011 sur les activités menées à bien en rapport avec l'article 67 de l'Accord sur les ADPIC.

14.2 Programme pilote des brevets pour l'humanité

14.6. Entre février 2012 et avril 2013, l'USPTO a exécuté le programme pilote des brevets pour l'humanité afin de stimuler la fourniture d'une assistance aux PMA et aux personnes démunies. Le programme, qui était structuré comme un concours et sur une base volontaire, fournissait des incitations destinées aux entreprises pour encourager les titulaires de brevets et de licences à employer leurs technologies à des fins humanitaires. L'USPTO a reçu 81 candidatures de participants qui décrivaient comment ils avaient utilisé leurs technologies pour relever des défis mondiaux dans quatre domaines: technologies médicales, alimentation et nutrition, technologies propres, et technologies de l'information. Des universitaires volontaires ont fait office de juges et ont en fin de compte sélectionné dix candidats. Lors d'une cérémonie tenue le 11 avril 2013, avec le concours de la Fondation Kauffman, les dix lauréats ont bénéficié d'une reconnaissance de leurs efforts et reçu un certificat permettant d'accélérer certaines démarches auprès de l'USPTO pour toutes les technologies inscrites à leur portefeuille. De plus amples renseignements sur les lauréats peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://www.uspto.gov/patents/init_events/patents_for_humanity/awards2013.jsp. Le programme pilote étant terminé, l'USPTO étudie comment continuer de répondre aux défis mondiaux pour atteindre ceux qui sont démunis.

15 TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DES UNIVERSITÉS DES ÉTATS-UNIS

15.1. L'une des principales filières du transfert de technologie depuis les États-Unis est notre système universitaire assurant la formation des étudiants étrangers qui font ensuite profiter leurs employeurs des secteurs privé et public de cette formation, souvent dans leur pays d'origine.

15.2. Comme les universités des États-Unis sont en grande partie des entités à but non lucratif (exonérées d'impôt), l'enseignement qu'elles fournissent est subventionné par le contribuable des États-Unis sous la forme de recettes fiscales sacrifiées. Les dons privés qui permettent aux étudiants étrangers d'étudier dans les universités des États-Unis grâce à une aide financière sont conçus de manière à être exonérés d'impôt.

15.3. En 2012, 764 495 étudiants internationaux étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur aux États-Unis, ce qui représentait 3,7% du nombre total d'inscriptions dans l'enseignement supérieur aux États-Unis. Les étudiants étrangers sont souvent attirés par les mêmes universités, où leur nombre peut représenter 20% ou plus du nombre total d'étudiants. Les trois principaux pays d'origine des étudiants étrangers aux États-Unis étaient la Chine (194 029 étudiants), l'Inde (100 270) et la Corée du Sud (72 295). Le Népal était le PMA qui comptait le plus grand nombre d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur aux États-Unis en 2012, soit 9 621 étudiants. Le tableau ci-après montre le nombre d'étudiants originaires de PMA inscrits dans des universités américaines au cours de l'année universitaire 2011/12.

15.4. Les cinq domaines d'études les plus populaires des étudiants internationaux aux États-Unis en 2010/11 étaient le commerce et la gestion (21,5% du total), l'ingénierie (18,7%), les sciences physiques et sciences de la vie (8,8%), les mathématiques et les sciences informatiques (8,9%), et les sciences sociales (8,8%). En 2011/12, ces domaines d'études étaient les suivants: commerce et gestion (21,8% du total), ingénierie (18,5%), mathématiques et sciences informatiques (9,3%), sciences sociales (8,7%), et sciences physiques et sciences de la vie (8,6%).³

15.5. Certains étudiants étrangers inscrits dans des universités des États-Unis sont admis à titre de visiteurs n'ayant pas le statut d'immigrant ("J-1") soumis à l'obligation de résidence énoncée à l'article 212 e) de la Loi sur l'immigration et la nationalité, aux termes de laquelle les étudiants n'ont pas le droit de rester aux États-Unis après avoir terminé leurs études. Cette loi s'applique à tous les étudiants qui participent à des programmes parrainés et/ou financés par le gouvernement des États-Unis ou à des programmes s'adressant aux ressortissants de certains pays sur la base d'une liste préétablie de compétences. Dans ces cas, le visa J-1 exige que les étudiants passent 24 mois à l'extérieur des États-Unis avant de pouvoir obtenir la résidence permanente ou un visa de travail aux États-Unis, mais il leur est possible de se rendre aux États-Unis temporairement pour affaires ou comme touristes. Par ailleurs, les étudiants étrangers visés par l'obligation de l'article 212 e) peuvent demander que cette exigence soit levée à condition que le gouvernement étranger n'émette aucune objection, qu'un organisme du gouvernement des États-Unis y ait un intérêt direct ou que le détenteur du visa soit persécuté dans son pays d'origine ou de résidence étrangère habituelle. Cependant, de façon générale, l'obligation de l'article 212 e) incite les étudiants à rentrer dans leur pays d'origine après avoir terminé leurs études et elle appuie donc le transfert de technologie à l'étranger.

Nombre total d'étudiants originaires de PMA selon leur pays d'origine, 2011/12⁴

Pays d'origine	2011/12
Afghanistan	371
Angola	779
Bangladesh	3 314
Bénin	313
Bhoutan	100
Burkina Faso	631
Burundi	103
Cambodge	333
Comores	9
Congo, Rép. dém. du	320
Djibouti	8
Érythrée	110
Éthiopie	1 334
Gambie	383
Guinée	104
Guinée équatoriale	164
Guinée-Bissau	12
Haïti	889
Îles Salomon	13
Kiribati	48
Lesotho	46
Libéria	159
Madagascar	133

³ <http://www.iie.org/Who-We-Are/News-and-Events/Press-Center/Press-Releases/2010/2010-11-15-Open-Doors-International-Students-In-The-US>.

⁴ Institute of International Education, International Student Totals by Place of Origin, 2010/11, Open Doors Report on International Educational Exchange. Obtenu à l'adresse suivante: <http://www.iie.org/opendoors>.

Pays d'origine	2011/12
Malawi	258
Mali	402
Mauritanie	61
Mozambique	67
Myanmar	807
Namibie	63
Népal	9 621
Niger	247
Ouganda	779
République centrafricaine	28
Rwanda	465
Samoa	51
Sao Tomé-et-Principe	1
Sierra Leone	130
Soudan	180
Tanzanie	906
Tchad	84
Timor	40
Togo	250
Tuvalu	3
Vanuatu	8
Yémen	269
Zambie	535
Total	24 931

15.6. Les pratiques courantes qui encouragent le transfert de technologie à partir des universités des États-Unis sont les suivantes:

- publication des résultats des recherches dans les ouvrages universitaires en libre accès dans le monde entier grâce à Internet et que lisent les scientifiques, les ingénieurs et les chercheurs de tous les secteurs;
- interaction personnelle entre les créateurs et les utilisateurs de nouvelles connaissances (par exemple lors de rencontres professionnelles, de conférences, de séminaires, de programmes de liaison industrielle et autres moyens);
- projets de recherche en collaboration;
- activité entrepreneuriale exercée par des membres de la faculté et des étudiants en dehors du milieu universitaire, qui ne fait pas intervenir la propriété intellectuelle détenue par l'université; et
- concession de licences de propriété intellectuelle à des firmes établies ou à de nouvelles entreprises.⁵

⁵ National Research Council, Managing University Intellectual Property in the Public Interest (Washington, D.C., National Academies Press, 2011), page 2.